



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Évaluation sommative des prestations et des mesures provinciales offertes dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail

Rapport final
Mars 2012

*Évaluation sommative des prestations
et des mesures provinciales offertes dans
le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur
le développement du marché du travail*

Rapport final

*Direction de l'évaluation
Direction générale de la politique stratégique et de la recherche
Ressources humaines et Développement des compétences Canada*

Mars 2012

**SP-1033-01-13F
(also available in English)**

NB : le numéro de catalogue ministériel est situé en bas de la page couverture sur le côté gauche.

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, 10^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260

En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012

Papier

ISBN : 978-1-100-99786-5

N° de cat. : HS28-206/2012F

PDF

ISBN : 978-1-100-99787-2

N° de cat. : HS28-206/2012F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- De faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- D'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- D'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction à des fins non commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des programmes d'emploi et des services offerts par le gouvernement du Manitoba :

<http://www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html>

Table des matières

Liste des abréviations	i
Sommaire.....	iii
Réponse de la direction.....	xiii
1. Introduction.....	1
1.1 Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail	1
1.2 Évaluation sommative	3
1.3 Principales forces et limites de l'étude.....	5
1.4 Aperçu du rapport.....	7
2. Contexte et expérience de la participation.....	9
2.1 Conjoncture du marché du travail	9
2.2 Caractéristiques des participants	11
2.3 Besoins	12
2.4 Satisfaction des participants	13
2.5 Langue du programme ou du service	18
3. Réalisations des prestations et mesures provinciales.....	21
3.1 Atteinte des buts	21
3.2 Achèvement des interventions.....	21
3.3 Obtention d'un certificat ou d'un diplôme	22
3.4 Acquisition de nouvelles compétences.....	23
3.5 Obtention d'un emploi lié au certificat ou diplôme ou aux nouvelles compétences	23
3.6 Autres changements	24
3.7 Pénuries de main-d'œuvre.....	25
4. Emploi, rémunération et autosuffisance.....	27
4.1 Emploi	27
4.2 Rémunération	31
4.3 Autosuffisance.....	32
5. Analyse coûts-bénéfices	37
5.1 Coûts.....	37
5.2 Valeur actualisée des bénéfices de la participation	40
5.3 Valeur actualisée nette (les bénéfices moins les coûts) de la participation.....	40
5.4 Limites de l'analyse coûts-bénéfices.....	45
6. Conclusions.....	47
6.1 Sommaire des constatations	47
6.2 Constatations à examiner.....	49
6.3 Recommandations visant à améliorer la situation.....	52

Liste des tableaux

Tableau 1	Bénéfice net pour le participant, le gouvernement et la société chez les groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires	ix
Tableau 2	Pourcentage des participants et des membres du groupe témoin indiquant avoir eu besoin d'aide au début de la participation ou à une date équivalente	12
Tableau 3	Pourcentage des participants très satisfaits d'aspects particuliers de leur participation.....	13
Tableau 4	Impact net sur l'emploi des groupes de prestataires actifs	27
Tableau 5	Impact net sur l'emploi des groupes d'anciens prestataires	28
Tableau 6	Impact net sur la rémunération des groupes de prestataires actifs	32
Tableau 7	Impact net sur la rémunération des groupes d'anciens prestataires	32
Tableau 8	Impacts nets sur l'autosuffisance des groupes de prestataires actifs.....	33
Tableau 9	Impacts nets sur l'autosuffisance des groupes d'anciens prestataires	35
Tableau 10	Sommes moyennes déboursées selon le groupe.....	38
Tableau 11	Coût moyen pour le gouvernement selon le groupe.....	39
Tableau 12	Valeur actualisée nette de la participation du point de vue du particulier, du gouvernement et de la société – <i>Prestataires actifs</i>	42
Tableau 13	Valeur actualisée nette de la participation du point de vue du particulier, du gouvernement et de la société – <i>Anciens prestataires</i>	43

Liste des abréviations

ATI	Aide au travail indépendant
DC	Développement des compétences
EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
PE	Partenariats en matière d'emploi
PFD	Profession à forte demande
PMP	Prestations et mesures provinciales
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SAE	Services d'aide à l'emploi
SS	Subventions salariales

Sommaire

Le présent rapport contient les constatations issues de l'évaluation sommative de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail et vise les participants dont la participation s'est achevée entre avril 2003 et mars 2005.

Dans le cadre de l'Entente, qui est entrée en vigueur le 27 novembre 1997, le Manitoba s'est vu transférer la responsabilité relative à la planification, à la conception, à l'administration et à la gestion de prestations et de mesures provinciales semblables aux prestations d'emploi et aux mesures de soutien. Ces prestations et mesures comprennent : Développement des compétences (DC – formation en classe, y compris la partie de la formation d'apprenti qui se fait en classe); Subventions salariales (SS – emploi subventionné); Aide au travail indépendant (ATI – aide au travail indépendant); Partenariats en matière d'emploi (PE – expérience de travail); enfin, Services d'aide à l'emploi (SAE – services d'emploi, y compris le counseling). Ces prestations et mesures sont financées en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* (fonds discrétionnaires). La partie I de la *Loi* vise les droits au soutien du revenu (prestations d'assurance-emploi).

Les objectifs généraux de la présente évaluation sommative consistaient à évaluer la pertinence et le rendement des prestations et mesures provinciales. L'évaluation a permis d'examiner l'efficacité des programmes du point de vue de leurs impacts sur l'emploi, la rémunération, l'autonomie et le rapport coûts-bénéfices. Elle portait plus particulièrement sur les enjeux suivants : les besoins; la satisfaction; l'accès; la suffisance des niveaux de soutien; l'achèvement; l'atteinte des objectifs; d'autres changements; l'emploi; les impacts; et les coûts.

L'évaluation reposait sur de multiples sources de données, collectées tant par des méthodes qualitatives que quantitatives, notamment des sondages auprès des participants et des non-participants. Le nombre de répondants au sondage étant insuffisant pour permettre l'analyse des impacts, l'équipe d'évaluation a employé, à cette fin, des données administratives qui ont fourni des estimations bien étayées des impacts des programmes.

L'analyse était axée sur les impacts relatifs à deux groupes de participants : les prestataires actifs (ceux qui touchaient des prestations d'assurance-emploi au début ou près du début de leur participation) et les anciens prestataires (ceux qui étaient admissibles en vertu d'une demande antérieure). Parmi d'autres groupes d'intérêt particulier au Manitoba, mentionnons les groupes visés par l'équité en matière d'emploi (les personnes handicapées, les minorités visibles, les Autochtones et les femmes) et les populations de régions géographiques infraprovinciales (Winnipeg, le Nord du Manitoba et le reste du Manitoba – ce dernier regroupe les régions du Manitoba autres que Winnipeg et le Nord). Ces groupes d'intérêt présentaient peu de différences statistiquement significatives.

Sommaire des constatations

Le contexte de l'Entente sur le développement du marché du travail peut influencer sur les constatations

Le Manitoba est la province qui affiche la plus faible population d'âge actif, et sa population âgée de 25 à 64 ans est moins scolarisée que la plupart des Canadiens du même groupe d'âge. Au cours de la période postérieure aux prestations et mesures provinciales dont ont bénéficié les participants visés par la présente étude, le Manitoba a connu un chômage faible ou très faible, une croissance faible mais constante de l'emploi ainsi que des pénuries de compétences dans de nombreux secteurs.

Le participant type était de sexe masculin, natif du Canada, avait 35 ans ou plus, était marié ou vivait en union libre, n'avait pas d'enfant et vivait dans un ménage de deux personnes ou moins. Il avait tout au plus un diplôme d'études secondaires, et le revenu annuel de son ménage n'atteignait pas 30 000 \$. Parmi les participants, 14 % étaient autochtones, 11 % appartenaient à une minorité visible et 9 % avaient une incapacité, des taux semblables à ceux qui sont observés dans l'ensemble de la population du Manitoba.

Les participants, quoique semblables sur d'autres points à un groupe choisi de non-participants, étaient susceptibles d'avoir un plus grand nombre de besoins multiples et de besoins individuels à combler pour perfectionner leurs compétences de base; acquérir des compétences professionnelles propres à une profession ou à un secteur d'activité; chercher ou trouver un emploi; se préparer à leur prochain emploi ou garder leur emploi actuel; lancer ou exploiter une entreprise en tant que travailleur autonome; enfin, payer le coût de la formation ou des études requises pour obtenir un emploi.

La satisfaction des participants était élevée

Ayant accordé l'une des deux cotes supérieures d'une échelle de 1 à 7, où 7 signifie très satisfait, aux aspects suivants de leur participation, plus de la moitié des participants s'en sont déclarés très satisfaits : l'accès à l'aide offerte par quelqu'un qui travaillait dans un bureau du gouvernement ou un bureau de placement, ou par un organisme communautaire; l'accès aux prestations et mesures provinciales utilisées; les prestations et mesures provinciales utilisées; le niveau de soutien à la participation à une prestation ou mesure provinciale.

Préoccupations relatives à l'accès dans les régions rurales ou éloignées

Afin d'offrir un meilleur accès à ses services, le Manitoba a demandé à son personnel d'aller rencontrer les clients chez eux ou de les joindre par téléphone ou par Internet (dans les régions desservies par cette technologie). Malgré ces services, si l'accès aux prestations et mesures provinciales a été qualifié de facile ou de très facile par la majorité des participants de Winnipeg qui ont pris part aux groupes de discussion, il a par contre été jugé difficile ou très difficile par la moitié de leurs homologues du Nord et la majorité de ceux du reste du Manitoba. La presque totalité des membres du personnel et des fournisseurs de services qui ont participé aux groupes de discussion ont indiqué que

les participants des petites collectivités ou des collectivités éloignées ou du Nord avaient un accès moindre aux prestations et mesures. Les partenaires communautaires qui ont pris part aux groupes de discussion ont également indiqué que l'éloignement diminuait l'accès.

Préoccupations relatives à la suffisance du soutien

Bien que les participants se soient généralement dits satisfaits du niveau de soutien offert, de nombreux informateurs clés étaient d'avis que le soutien financier était insuffisant. Ils étaient particulièrement préoccupés par le fait que le niveau maximal de soutien ne variait pas selon les caractéristiques du participant ou de la participation. Cela risque d'entraîner un impact différentiel lié aux caractéristiques particulières du participant (comme ne pas avoir droit aux prestations prévues à la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* [anciens prestataires]) ou aux caractéristiques de la participation (comme une longue durée ou des frais élevés de déplacement ou de scolarité). Le fait que 30 % de l'ensemble des participants et 49 % des anciens prestataires qui ont travaillé pendant leur participation ont dit l'avoir fait par besoin financier vient corroborer ce point de vue.

Presque tous les participants ont été servis dans la langue de leur choix

Des services en français étaient offerts dans certaines régions du Manitoba, dont celles où le prévoit la *Loi sur les langues officielles* du gouvernement fédéral, conformément aux dispositions de l'Entente sur le développement du marché du travail. La langue dans laquelle les participants ont été aidés par quelqu'un qui travaillait dans un bureau du gouvernement ou un bureau de placement ou par un organisme communautaire ou celle dans laquelle ont été servis les bénéficiaires d'une prestation provinciale était presque toujours l'anglais, ou bien l'anglais et le français. Plus de 99 % des participants qui ont été aidés en anglais et 99 % de ceux qui ont bénéficié de leur prestation provinciale en anglais ont indiqué que c'était leur choix de langue.

La plupart ont atteint leurs buts et mené à terme leur participation

Soixante-dix pour cent (70 %) des participants qui se sont fixé des buts relativement à leur participation ont dit les avoir tous atteints.

Les membres du personnel et les fournisseurs de services ont laissé entendre qu'environ 90 % terminent leur programme de prestations et mesures provinciales (PMP).

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des participants sondés dont la principale PMP était le DC ou l'ATI ont dit avoir terminé leur programme. Parmi les rares qui ne l'ont pas terminé, la principale raison invoquée était le fait d'avoir commencé un emploi. Cette raison a été mentionnée par 44 % d'entre eux. Seulement 20 % ont dit que des problèmes liés à leur programme les ont empêchés de le terminer.

Au moins 65 % des participants aux programmes de SS et de PE qui ont répondu au sondage ont terminé leur programme. Trente et un pour cent (31 %) des participants à ces programmes travaillaient toujours pour l'employeur SS/PE au moment du sondage, soit au moins cinq ans après la fin prévue de l'intervention.

Les objectifs propres aux volets des prestations et mesures provinciales ont été atteints

Les participants et informateurs clés interviewés et les groupes de discussion formés de membres du personnel et de fournisseurs de services ont tous indiqué que les objectifs propres aux différents volets des PMP avaient été atteints, qu'il s'agisse de nouvelles compétences, de nouveaux titres de compétences, de gains au chapitre de l'emploi liés aux compétences et aux titres de compétences ou d'une meilleure compréhension du marché du travail.

Le sondage a offert l'occasion d'évaluer les différences entre les participants et la tranche de 43 % des membres du groupe témoin qui ont, vers la même époque, participé à des programmes gouvernementaux ou suivi une formation en classe n'ayant pas fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail. Il en est ressorti qu'une plus grande proportion des participants avaient :

- **Obtenu un certificat ou un diplôme.** Les participants étaient plus susceptibles d'obtenir un certificat ou un diplôme (66 %) que le sous-groupe témoin (52 %).
- **Obtenu un emploi principal grâce à leur certificat ou à leur diplôme.** Une plus forte proportion de participants (81 %) que de membres du sous-groupe témoin (72 %) qui ont dit avoir reçu un certificat ou un diplôme au terme de leur « participation » étaient d'avis que leur emploi consécutif était attribuable à leur certificat ou à leur diplôme.
- **Acquis de nouvelles compétences.** Les participants étaient plus susceptibles d'acquérir de nouvelles compétences (85 %) que le sous-groupe témoin (75 %).
- **Obtenu un emploi principal grâce à leurs nouvelles compétences.** Une plus forte proportion de participants (77 %) que de membres du sous-groupe témoin (71 %), qui ont dit avoir acquis de nouvelles compétences dans le cadre de leur « participation », étaient d'avis que leur emploi découlait de leurs nouvelles compétences.

Changements positifs sur le plan des attitudes et des compétences améliorant l'employabilité

Une minorité d'informateurs clés ont mentionné d'autres impacts chez les participants, dont une meilleure estime de soi et confiance en soi, une employabilité accrue et des compétences essentielles améliorées.

Comparativement aux membres du groupe témoin, les participants étaient plus susceptibles de convenir qu'ils étaient plus aptes à trouver un emploi, plus disposés à déménager pour trouver du travail et plus désireux d'améliorer leurs compétences professionnelles par une formation supplémentaire.

Diminution des pénuries de main-d'œuvre

Il est ressorti des groupes de discussion et des entrevues auprès des informateurs clés que d'énormes efforts ont été consacrés à promouvoir le travail dans des secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre. Selon eux, grâce à ces efforts, de nombreux participants ont trouvé du travail dans des professions ciblées en tant que professions à forte demande (PFD). Les résultats du sondage indiquent que, à la suite de leur participation, les participants sont proportionnellement plus nombreux que les membres du groupe témoin à accéder à des PFD. Une plus grande proportion des participants (39 %), et particulièrement des participants au volet DC (41 %), ont trouvé du travail dans des PFD après leur participation que les membres du groupe témoin (35 %).

L'emploi a augmenté pour la plupart des participants

Le sondage téléphonique a révélé que les participants étaient proportionnellement plus nombreux que les membres du groupe témoin à avoir travaillé (89 % par rapport à 82 %) après leur participation, et qu'ils ont travaillé plus longtemps (83 % par rapport à 78 %) ou aussi longtemps que le groupe témoin.

Une minorité importante (43 %) des participants estimaient que leur participation les avait beaucoup aidés à obtenir leur emploi principal à la suite du programme PMP.

Les impacts nets étaient positifs pour la plupart des groupes de prestataires actifs, mais pour peu de groupes d'anciens prestataires

L'analyse économétrique a permis d'estimer les impacts nets de la participation ou les changements survenus par suite d'une participation à une PMP chez les prestataires actifs et les anciens prestataires. Elle a également permis d'estimer les impacts nets selon la région du Manitoba, le principal volet des PMP utilisé et diverses périodes.

D'après les estimations des impacts nets de la participation, la presque totalité des groupes de prestataires actifs : travaillent davantage (augmentation moyenne de la fréquence de l'emploi variant entre 2,4 et 2,8 points de pourcentage dans les trois années postérieures à la participation); gagnent plus d'argent (croissance moyenne de la rémunération variant entre 2 880 \$ et 3 886 \$ par an); ont moins recours à l'assurance-emploi (variation moyenne du montant des prestations se situant entre -486 \$ et -788 \$ par an et variation moyenne de la période de prestations se situant entre -1,6 et -2,8 semaines par an); et deviennent plus autosuffisants (variation moyenne de la dépendance à l'égard de l'aide gouvernementale se situant entre -3,3 % et -5,8 %) par suite de leur participation. En outre, le recours à l'aide sociale diminue chez environ la moitié des groupes de prestataires actifs. La variation moyenne se situait entre -37 \$ et -71 \$ par an.

La majorité des groupes d'anciens prestataires travaillaient plus après leur participation, comme en témoigne l'augmentation moyenne de la fréquence de leur emploi, qui variait entre 2,3 et 3,2 points de pourcentage par an. Peu d'autres impacts importants ont été observés chez les groupes d'anciens prestataires. Les impacts de la participation sur la rémunération étaient contrastés : certains groupes affichaient des gains, et d'autres, des

pertes. En moyenne, la rémunération a augmenté de 974 \$ au cours de la troisième année suivant la fin de la participation. Les impacts sur le recours à l'assurance-emploi étaient également contrastés. En moyenne, les prestations d'assurance-emploi versées ont diminué. La variation se chiffrait à -216 \$ et à -0,7 semaine au cours de la première année suivant la fin de la participation. Il n'y a pas eu d'impacts importants sur l'autosuffisance des anciens prestataires ou leur recours à l'aide sociale.

Parts des coûts de la participation assumées par les participants et le gouvernement

Tant les participants que le gouvernement ont engagé des frais liés à la participation aux PMP. En moyenne, les participants ont payé 1 \$ pour chaque tranche de 2 \$ versée par le gouvernement.

S'il y avait lieu, les participants contribuaient à payer les coûts de la participation dans le cadre d'un processus d'aide financière négociée. En moyenne, les prestataires actifs ont déboursé 1 959 \$, et les anciens prestataires, 1 383 \$. Les frais engagés par les prestataires actifs variaient entre 451 \$ pour les bénéficiaires d'une subvention salariale et 3 615 \$ pour les participants au volet DC. Les frais engagés par les anciens prestataires variaient entre 484 \$ pour les bénéficiaires de Services d'aide à l'emploi et 2 612 \$ pour les participants au volet DC.

Le gouvernement a engagé des frais moyens de 3 776 \$ pour la participation des prestataires actifs et de 2 655 \$ pour celle des anciens prestataires. Les coûts variaient selon la principale PMP utilisée et selon le statut de prestataire actif ou d'ancien prestataire du participant. Par exemple, dans le cas des prestataires actifs, les coûts moyens pour le gouvernement variaient entre 744 \$ pour les participants au volet Services d'aide à l'emploi et 10 222 \$ pour ceux qui ont choisi DC comme principal volet des PMP. Dans le cas des anciens prestataires, les coûts moyens pour le gouvernement s'établissaient entre 763 \$ pour les participants à Services d'aide à l'emploi et 9 995 \$ pour ceux qui avaient choisi ATI comme principal volet des PMP.

Bénéfices nets positifs dans 74 % des cas du point de vue du participant et dans 64 % des cas du point de vue du gouvernement ou de la société

Les bénéfices ont dépassé les coûts ou, autrement dit, un bénéfice net positif a été observé pour tous les prestataires actifs sauf ceux qui ont participé à l'ATI. Un bénéfice net positif a également été observé parmi les anciens prestataires qui ont eu recours aux SS. Dans l'ensemble, les bénéfices l'ont emporté sur les coûts de la participation pour 74 % des participants.

Les prestataires actifs ont essentiellement enregistré des bénéfices nets positifs, établis en moyenne à 4 582 \$. Ces bénéfices ont été observés dans toutes les régions et pour toutes les interventions sauf pour ceux qui ont participé à l'ATI. Quant aux anciens prestataires, ils ont surtout affiché des bénéfices nets négatifs qui se chiffraient en moyenne -2 134 \$; les bénéfices n'ont été positifs que dans le reste du Manitoba et que pour les bénéficiaires d'une SS. Les bénéfices nets des prestataires actifs et des anciens prestataires, considérés

du point de vue du participant, selon la région et le principal volet des PMP, figurent au tableau 1.

En outre, l'étude a révélé que la participation de tous les prestataires actifs autres que ceux qui ont choisi l'ATI et le DC a donné lieu à un bénéfice net positif pour le gouvernement et pour la société. Ainsi, pour 64 % des participants, les bénéfices ont dépassé les coûts de la participation pour le gouvernement et pour la société.

La participation des prestataires actifs a donné des bénéfices nets pour le gouvernement de 1 606 \$ en moyenne. Les bénéfices nets de la participation des prestataires actifs étaient surtout positifs pour la société et s'établissaient en moyenne à 6 188 \$. Les bénéfices nets de la participation des anciens prestataires étaient négatifs pour le gouvernement et pour la société et s'établissaient en moyenne respectivement à -2 581 \$ et à -4 715 \$. Le tableau 1 indique le bénéfice net du point de vue du gouvernement et de la société pour les groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires selon la région et selon les principales prestations et mesures provinciales.

Tableau 1					
Bénéfice net pour le participant, le gouvernement et la société chez les groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires					
	Principales PMP	Région	Participant	Gouvernement	Société
Prestataires actifs	Toutes		4 582	1 606	6 188
	DC		1 148	-6 730	-5 582
	SS		9 636	1 823	11 459
	ATI		-27 862	-15 326	-43 188
	PE		19 209	3 526	22 736
	SAE		3 304	3 393	6 697
		Winnipeg	4 684	1 899	6 582
		Reste	5 232	1 693	6 924
		Nord	3 066	195	3 261
Anciens prestataires	Toutes		-2 134	-2 581	-4 715
	DC		-2 208	-11 084	-13 292
	SS		1 549	-1 851	-302
	ATI		-23 787	-14 956	-38 743
	PE		-1 000	-8 264	-9 264
	SAE		-3 483	-1 512	-4 995
		Winnipeg	-3 743	-2 033	-5 766
		Reste	1 586	-2 216	-630
		Nord	-3 402	-5 491	-8 892

Constatations à examiner et recommandations visant à améliorer la situation

Dans l'ensemble, les constatations tirées de l'étude sont positives pour le Manitoba. Elles sont présentées ci-dessous pour examen, et sont accompagnées de recommandations visant à améliorer ces résultats généralement positifs.

Déterminer si les résultats peuvent être améliorés pour les anciens prestataires

L'évaluation a révélé des résultats positifs pour la plupart des groupes de prestataires actifs. Moins de résultats positifs ont été observés parmi les groupes d'anciens prestataires, particulièrement en ce qui a trait à la rémunération, à l'autosuffisance et au rapport coûts-bénéfices.

L'étude a fait ressortir certaines différences entre les anciens prestataires et les prestataires actifs du point de vue de leurs caractéristiques et de leurs besoins au début de leur participation.

C'est peut-être en raison de ces facteurs que les résultats de la participation des anciens prestataires étaient inférieurs. Toutefois, il se peut que d'autres facteurs liés aux programmes aient contribué au manque de succès des anciens prestataires. Les informateurs clés ont notamment laissé entendre que le niveau maximal de financement prévu à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* a pu avoir un effet disproportionné sur les anciens prestataires, puisque ces derniers n'avaient pas droit à un soutien en vertu de la partie I de la *Loi* pendant leur participation.

Recommandation 1 : Examiner les raisons pour lesquelles les résultats sur le marché du travail des anciens prestataires peuvent être moins intéressants et apporter des changements s'il y a lieu.

Déterminer si les résultats peuvent être améliorés pour les participants à Aide au travail indépendant

L'évaluation a fait ressortir peu de résultats positifs pour les participants à l'ATI, surtout en ce qui a trait à l'emploi, à la rémunération, à l'autosuffisance et au rapport coûts-bénéfices. C'était particulièrement manifeste dans le cas des prestataires actifs ayant eu recours ce volet qui n'ont pas obtenu le même niveau de résultats que leurs homologues d'autres volets des PMP.

Les répondants au sondage téléphonique mené auprès des participants à l'ATI ont été trop peu nombreux pour que nous soyons en mesure de déterminer les raisons possibles de leurs résultats moins intéressants. En outre, l'évaluation n'a pas permis de conclure avec certitude que ceux qui ont choisi de participer à l'ATI ne différaient pas d'une quelconque façon non mesurée du groupe témoin utilisé pour les analyses. Cela a pu se répercuter sur la comparaison, et donc sur les résultats des analyses économétriques et coûts-bénéfices.

Qui plus est, le coût de la formation par participant à l'ATI semble élevé. Ce facteur est donc susceptible de contribuer aux piètres résultats coûts-bénéfices. Il se peut que le coût du modèle de prestation utilisé pour l'ATI soit prohibitif lorsque le nombre de participants est plus faible.

Recommandation 2 : Examiner les raisons des piètres résultats de l'ATI et apporter des changements s'il y a lieu. Il est notamment suggéré d'examiner à quel point il est peu rentable d'offrir l'ATI à de petits nombres (coûts élevés par participant) et si ce volet d'aide présente les meilleures perspectives d'emploi ou de réussite en périodes de faible chômage (lorsque des emplois auprès d'employeurs existants sont plus abondants).

Déterminer s'il y a lieu de modifier les niveaux maximaux de soutien en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi

Les informateurs clés ont indiqué que le soutien prévu à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* était assujéti à un maximum et que, au cours de la période à l'étude, ce montant n'avait pas changé depuis 1997. De plus, ils ont laissé entendre que ce soutien maximal a pu avoir un impact différentiel lié leur situation personnelle pour les participants, en particulier si les coûts de la participation étaient plus élevés dans leur région, s'ils ont dû quitter leur collectivité pour participer ou s'ils n'avaient pas droit au soutien prévu à la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Même si les participants sondés semblaient indiquer que les niveaux de soutien étaient suffisants, le sondage ne visait que ceux qui étaient parvenus à bénéficier de PMP à ces niveaux de soutien.

Recommandation 3 : Revoir les niveaux maximaux de soutien prévus à la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi et envisager des maximums variables fondés sur des critères objectifs tels que l'emplacement ou le besoin de déplacement et apporter des changements s'il y a lieu.

Déterminer si l'accès peut être amélioré pour les clients des régions rurales ou éloignées

Afin d'offrir un meilleur accès à ses services, le Manitoba a demandé à son personnel d'aller rencontrer les clients chez eux ou de les joindre par téléphone ou par Internet (dans les régions desservies par cette technologie). Ces mesures étaient particulièrement utiles pour les clients vivant dans des régions rurales ou éloignées. Malgré tout, les groupes de discussion formés de participants, de membres du personnel et de fournisseurs de service et de partenaires communautaires ont laissé entendre que l'accès aux PMP était plus difficile dans les régions rurales ou éloignées. Comme il en a été question précédemment, l'impact différentiel des niveaux maximaux de soutien en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* sur les participants des régions rurales ou éloignées y est peut-être pour quelque chose, étant donné leurs coûts de transport plus élevés. Toutefois, il pourrait y avoir lieu d'examiner d'autres obstacles à l'accès auxquels se heurtent en particulier les clients des régions rurales ou éloignées.

Recommandation 4 : Examiner des mesures visant à améliorer l'accès pour les clients des régions rurales ou éloignées aux PMP et apporter des changements s'il y a lieu.

Réponse de la direction

Contexte

L'évaluation sommative de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail (EDMT) visait à examiner les impacts nets sur les participants aux prestations et mesures provinciales (PMP) du Manitoba. L'évaluation portait sur les mesures à moyen terme de l'efficacité des programmes, et visait à déterminer leurs impacts sur l'emploi, la rémunération, l'autonomie et le rapport coûts-bénéfices.

L'évaluation a été menée selon les orientations du Comité conjoint d'évaluation Canada-Manitoba qui supervisait sa conception et son déroulement. Le Comité est composé de représentants des gouvernements provinciaux et fédéral, notamment Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, la région de l'Ouest canadien et des territoires de Service Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). Le Comité tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette évaluation, et en particulier celles qui ont participé à la prestation des programmes et des services dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba.

Le Comité de gestion du marché du travail, comité conjoint de gestion du Canada et du Manitoba, a examiné et accepté les résultats de l'évaluation et est heureux de présenter la réponse de la direction au nom des deux ordres de gouvernement.

Introduction

La présente évaluation sommative produit de solides données qui établissent l'efficacité des PMP pour les participants et le marché du travail du Manitoba. L'évaluation comporte des analyses relatives aux individus qui ont participé à une PMP pendant la période de référence (2003-2005) ainsi qu'à un groupe témoin de personnes comparables qui n'y ont pas participé. Le travail sur le terrain a été mené en 2010, ce qui a facilité l'évaluation des impacts du programme pendant trois ans (2006-2009), après la fin de la participation. Parce qu'ils tiennent compte de l'évolution considérable du marché du travail et de la population du Manitoba depuis la période de référence, les résultats produisent des données intéressantes à l'appui des améliorations continues de la conception et de la prestation des PMP qui sous-tendent le développement de la population active dans la province.

Principales constatations

Dans l'ensemble, l'évaluation sommative relève de nombreux impacts solides et convaincants du programme. Le rapport sommaire revient sur un certain nombre de ces constatations :

- Le niveau de satisfaction à l'égard du programme PMP est élevé de la part des participants, des membres du personnel et des fournisseurs de services qui ont aidé les participants à atteindre les objectifs propres aux différents volets du programme.

- La majorité des participants qui se sont prêtés au sondage ont déclaré avoir atteint leurs objectifs et mené à terme leur participation au programme.
- La plupart des participants qui ont obtenu un certificat ou un diplôme ou qui ont acquis de nouvelles compétences ont déclaré que c'est ce qui leur a permis de trouver un emploi par la suite.
- La participation a entraîné une croissance sur le plan de l'emploi, des revenus et de l'autosuffisance chez la plupart des groupes de prestataires actifs et certains groupes d'anciens prestataires.
- D'un point de vue coûts-bénéfices, tous les programmes suivis par le groupe de prestataires actifs se sont traduits par un bénéfice net positif pour les participants, à l'exception du volet aide au travailleur indépendant (ATI). Dans l'ensemble, les bénéfices l'ont emporté sur les coûts de la participation pour 74 % des participants.
- Les participants étaient plus nombreux à trouver du travail dans les professions à forte demande après leur participation au programme que les membres du groupe témoin, une situation qui a contribué à la réduction des pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires.

L'évaluation a aussi fait ressortir des points à améliorer nécessitant une exploration et un suivi plus poussés. Les observations portant sur les points à améliorer sont indiquées ci-après.

Les participants au groupe de discussion, les employés, les fournisseurs de services et les partenaires communautaires ont exprimé des préoccupations relativement à l'accès pour les résidents des régions rurales et éloignées

La direction reconnaît que l'accès aux programmes et services demeure difficile pour les particuliers qui vivent dans les collectivités rurales et plus éloignées. Ces difficultés sont le résultat du manque de possibilités de formation dans ces collectivités, ainsi que de la nécessité de déménager ou de se déplacer pour participer à ces programmes.

Le Manitoba continue d'offrir des services itinérants afin d'améliorer l'accès dans les collectivités rurales et éloignées et explore de nouvelles options de prestation de service, notamment les formations en ligne. La province poursuit ses efforts en collaboration étroite avec les fournisseurs de services, les employeurs, les partenaires de l'industrie et les établissements de formation dans les régions rurales et du Nord pour mettre au point des projets concluants de développement de la population active, notamment en matière d'expérience de travail et de formation, afin d'améliorer l'accès aux services.

Selon les constatations, le montant maximum des prestations de la partie II de l'assurance-emploi serait insuffisant

Pendant la période de référence, le niveau maximum du financement de la partie II de l'assurance-emploi versé par le Manitoba, dans le cadre d'un plan d'emploi ou de formation destiné au développement des compétences, était de 15 000 \$. En vertu de la partie II de l'assurance-emploi, les particuliers sont encouragés à contribuer financièrement au coût de leur plan d'emploi ou de formation. Le montant de la contribution et le niveau total de financement assuré par le Manitoba sont fondés sur l'aide financière négociée. Le processus de l'aide négociée présente la souplesse nécessaire pour adapter l'aide financière aux besoins particuliers des clients, dans les limites du seuil de financement maximal.

Le Manitoba a procédé à un certain nombre d'améliorations afin de contribuer aux coûts de la formation, notamment en recommandant des prêts étudiants discrétionnaires pour les personnes non admissibles ou pour augmenter l'aide aux étudiants dans le cadre de leur contribution à un plan d'emploi. En outre, le Manitoba poursuit la surveillance et l'ajustement de ses plafonds de financement en réponse aux augmentations du coût de la vie, des frais de scolarité, du matériel de formation, en particulier pour les prestataires résidant dans des collectivités plus modestes ou éloignées, où les coûts de formation sont généralement supérieurs.

Les participants au volet de l'aide au travail indépendant ont obtenu des résultats inférieurs à ceux des membres du groupe témoin

L'évaluation a conclu que la participation au volet de l'aide au travail indépendant (ATI) n'avait, dans l'ensemble, pas généré de retombées supplémentaires sur l'emploi, les revenus ou la valeur actualisée nette des prestations par rapport au groupe témoin dans son ensemble.

Compte tenu de la nature particulière de l'ATI par rapport aux autres volets des PMP, le profil des participants peut s'être démarqué de celui du groupe témoin d'une quelconque façon non mesurée. À titre d'exemple, les participants au volet de l'ATI peuvent avoir accordé une valeur plus importante aux bénéfices non financiers comme la souplesse de travail et le fait d'être « son propre patron », à l'inverse des membres du groupe de comparaison. Ces différences n'ont pas été mesurées dans les estimations des impacts et pourraient avoir généré une estimation à la baisse des revenus chez les participants au volet de l'ATI.

Le succès de l'ATI est aussi lié au taux de survie des petites entreprises en général. En moyenne, les sondages entrepris dans le cadre des évaluations des PMP dans diverses administrations de l'ensemble du Canada révèlent que de 50 % à 60 % des participants à l'ATI sont demeurés travailleurs indépendants pendant la période qui a suivi le programme. La proportion de clients restants tend à revenir aux emplois salariés. Ces constats viennent corroborer ceux d'une étude menée au Manitoba en 2006, qui révèle que 49 % des anciens participants à l'ATI se disent travailleurs indépendants, 32 % se déclarent employés à temps plein et 18 % déclarent appartenir aux deux catégories. Les recherches

publiées tendent à établir que les travailleurs indépendants qui reviennent à un emploi salarié gagnent un salaire inférieur.

L'évaluation a par ailleurs observé que les mauvais résultats coûts-bénéfices pourraient être attribuables au coût élevé de la formation pour les participants à l'ATI. Les changements au plafond du financement de la partie II et à la durée de l'intervention pour les participants au volet de l'ATI ont été instaurés après la période de référence, et ont vraisemblablement poussé à la baisse les coûts d'ensemble du programme.

La direction reconnaît qu'il importe d'explorer plus avant les raisons possibles de ces résultats moins intéressants observés chez les participants au volet de l'ATI. Elle s'intéresse aux possibilités futures de recherche supplémentaire ou d'activités d'évaluation. Un élément important, en l'occurrence, sera d'évaluer les impacts à plus long terme du volet de l'ATI.

Les impacts sont contrastés pour les anciens prestataires, et les impacts positifs sont inférieurs à ceux des prestataires actifs

Comme le révèle le rapport sommaire, les anciens prestataires, à l'inverse des prestataires actifs, tendaient à ne pas avoir terminé leurs études secondaires, à présenter un plus grand besoin d'aide pour perfectionner leurs compétences de base et à être issus d'un ménage à faible revenu. Ce sont là des caractéristiques généralement associées à des résultats inférieurs en matière d'emploi et de revenus et qui, en outre, donnent à penser que les anciens prestataires éprouvent plus de difficultés à réintégrer le marché de l'emploi que les prestataires actifs.

L'évaluation traite aussi des effets que le plafond de financement de la partie II de l'assurance-emploi (établi à 15 000 \$ pendant la période de référence) aurait eus sur les anciens prestataires. Compte tenu de leur statut, les anciens prestataires ne sont pas admissibles aux prestations de revenu en vertu de la partie I de l'assurance-emploi et seraient davantage tributaires de la partie II, ainsi que d'autres sources d'aide financière pendant la participation. Le plafond de financement pourrait avoir empêché les anciens prestataires de participer à des programmes de formation plus longs et plus intensifs, comparativement aux prestataires actifs (en dépit d'un besoin supérieur manifeste), ce qui pourrait avoir influé sur leurs perspectives d'emploi et de revenus futurs. L'augmentation du plafond de financement depuis la période de référence pourrait avoir au moins partiellement allégé la contrainte financière plus lourde pour les anciens prestataires.

La direction a conscience du besoin de pousser plus avant l'analyse et de chercher à mieux comprendre les facteurs qui ont contribué aux résultats inférieurs chez les anciens prestataires par rapport aux membres du groupe témoin ainsi qu'aux prestataires actifs.

Conclusion

La direction salue les résultats généralement positifs de cette évaluation sommative ainsi que la qualité de la recherche. Ces constatations établissent les effets favorables des PMP sur les participants et sur le marché du travail du Manitoba dans son ensemble. L'évaluation apporte un éclairage bienvenu sur les points à améliorer dans les politiques, les programmes et les prestations de service des PMP. Des mesures ont déjà été prises pour s'atteler à ces faiblesses, et le Manitoba poursuit ses efforts de concert avec les intervenants du marché du travail ainsi qu'avec Service Canada et RHDCC par l'entremise du Comité de gestion du marché du travail afin de déceler les possibilités d'amélioration.

1. Introduction

Le 1^{er} juillet 1996, la *Loi sur l'assurance-emploi*¹ a été adoptée. La partie I de la *Loi* prévoit un soutien au revenu des personnes qui sont temporairement sans travail, tandis que la partie II traite de programmes et de services qui aident les chômeurs à retourner au travail.

Par l'entremise de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), le gouvernement du Canada demeure responsable de la prestation d'un soutien au revenu en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*. La partie II de la *Loi* prévoit un éventail de programmes et de services qui aident les gens à réintégrer le marché du travail le plus vite et le plus efficacement possible. Dans le cadre des ententes sur le développement du marché du travail, la responsabilité relative à la conception et à l'administration des prestations d'emploi et des mesures de soutien prévues à la partie II a été transférée aux provinces et aux territoires participants².

1.1 Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail

L'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail (EDMT) a été signée le 17 avril 1997 et est entrée en vigueur le 27 novembre 1997. Dans le cadre de l'Entente, le Manitoba assume la responsabilité relative à la planification, à la conception, à l'administration et à la gestion de ses prestations et mesures provinciales (PMP), qui sont semblables aux prestations d'emploi et mesures de soutien établies en vertu de la *Loi*, tandis que le soutien provient du Compte d'assurance-emploi.

Les prestations provinciales du Manitoba (semblables aux prestations d'emploi) comprennent les suivantes :

- **Développement des compétences** (DC) : Les participants acquièrent des compétences nécessaires à l'emploi, allant des compétences fondamentales aux compétences avancées.
- **Subventions salariales** (SS) : Les participants obtiennent un emploi grâce à la prestation d'un soutien aux employeurs qui les embauchent.
- **Aide au travail indépendant** (ATI) : Les participants bénéficient d'aide pour lancer une entreprise ou devenir travailleurs autonomes.
- **Partenariats en matière d'emploi** (PE) : Les participants obtiennent un emploi qui leur permet d'acquérir une expérience de travail en vue d'améliorer leurs perspectives d'emploi à long terme.

¹ Il s'agit de la version de la *Loi* qui était en vigueur lors de la période de participation des participants visés par la présente étude.

² Dans la *Loi sur l'assurance-emploi*, les termes « prestations d'emploi » et « mesures de soutien » désignent des types particuliers de programmes d'emploi établis respectivement en vertu de l'article 59 et du paragraphe 60(4).

Les mesures provinciales du Manitoba (semblables aux mesures de soutien) sont les suivantes :

- **Services d'aide à l'emploi** (SAE) : Mesure visant à aider les organismes qui offrent aux chômeurs des services d'aide à l'emploi (par exemple, counseling d'emploi ou clubs de recherche d'emploi).
- **Partenariats du marché du travail** : Mesure visant à aider les employeurs, les associations de salariés ou d'employeurs, les groupes communautaires et les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de gestion des enjeux relatifs au marché du travail.
- **Recherche et innovation**³ : Mesure visant à appuyer des projets novateurs et de recherche dans le but de trouver de meilleures façons d'aider les gens à se préparer à un emploi, à retourner au travail ou à garder leur emploi et à être des participants productifs au marché du travail.

Selon la *Loi* de 1996, pour bénéficier d'un soutien à la réintégration du marché du travail dans le cadre des PMP, le particulier doit être « chômeur », c'est-à-dire être sans emploi⁴ et activement à la recherche de travail. Pour avoir droit aux prestations provinciales, le particulier doit satisfaire à la définition de « participant » selon l'article 58 de la *Loi*, qui prévoit qu'il doit être :

- **soit un prestataire actif de l'assurance-emploi** à l'égard de qui une période de prestations a été établie au début ou dans les quatre semaines suivant le début de sa participation;
- **soit un ancien prestataire de l'assurance-emploi**⁵ :
 - dont la période de prestations a pris fin au cours des trois dernières années (ancien prestataire des trois dernières années);
 - à l'égard de qui une période de prestations parentales ou de maternité a été établie au cours des cinq dernières années et qui réintègre la population active pour la première fois après avoir quitté le marché du travail pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté (ancien prestataire des cinq dernières années).

Le particulier qui n'est pas considéré comme un participant au sens de la *Loi* peut avoir le droit de participer aux mesures provinciales, qui s'adressent à l'ensemble des chômeurs⁶.

³ Les mesures Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation n'offrent pas directement de services aux clients et ne sont pas visées par la présente évaluation.

⁴ La définition de « sans emploi » varie d'une province ou d'un territoire à l'autre.

⁵ Appelé « ancien prestataire réadmissible » au Manitoba.

⁶ Une définition moins rigoureuse du chômage s'applique souvent aux particuliers qui participent aux mesures de soutien. Dans bon nombre de provinces ou territoires, le nombre permis d'heures de travail par semaine est d'au plus 20 aux fins des mesures de soutien, tandis qu'il est proche de zéro aux fins des prestations d'emploi, étant donné l'obligation de participation à plein temps qui s'y rattache.

1.2 Évaluation sommative

La section 8.0 de l'EDMT prévoit que le Canada et le Manitoba doivent élaborer conjointement un cadre d'évaluation, puis procéder à des évaluations des PMP pour en déterminer les impacts et les résultats. L'évaluation formative a pris fin en mars 2000. La présente évaluation sommative, qui vise les participants dont la participation a pris fin au cours de la période de référence de l'étude allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2005, s'est achevée en 2012.

L'évaluation a été coordonnée par un Comité conjoint d'évaluation, comme le stipule l'EDMT. Le Comité se composait de représentants du gouvernement provincial, des bureaux régionaux de Service Canada situés à Winnipeg et à Vancouver, et de l'administration centrale de RHDC à Ottawa-Gatineau. RHDC, qui était le chargé de projet, a travaillé en collaboration avec le Comité et ses coprésidents et a également fait fonction de principale personne-ressource dans le cadre de cette exigence.

Les objectifs généraux de la présente évaluation sommative consistaient à évaluer la pertinence et le rendement des PMP. L'évaluation a permis d'examiner l'efficacité des programmes du point de vue de leurs impacts sur l'emploi, la rémunération, l'autonomie et le rapport coûts-bénéfices. Elle portait plus particulièrement sur les enjeux suivants : les besoins; la satisfaction; l'accès; la suffisance des niveaux de soutien; l'achèvement; l'atteinte des objectifs; d'autres changements; l'emploi, les impacts; les coûts.

Le recours à des sources de données multiples, tant quantitatives que qualitatives, a permis d'en arriver à des conclusions bien étayées.

Méthodes quantitatives

Les méthodes quantitatives comprenaient les suivantes :

- Des **analyses économétriques** ont été réalisées auprès d'un échantillon aléatoire stratifié de 9 500 particuliers dont la participation prenait fin au cours de la période de référence et qui ont été jumelés avec un groupe statistiquement semblable de 19 000 particuliers (groupe témoin) qui ne participaient pas à des PMP autour des dates de début des interventions des participants. Nous avons utilisé des données administratives pour produire 1 080 estimations distinctes d'impact. L'examen des impacts est axé sur les estimations relatives aux trois premières années suivant la fin de la participation. Quant à notre examen du rapport coûts-bénéfices, il est axé sur les estimations relatives aux quatre premières années suivant le début de la participation.
- Des **analyses coûts-bénéfices** ont été réalisées à l'égard des groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires dans leur ensemble et selon la PMP et la région. L'évaluation des bénéfices repose sur des estimations de la rémunération, des prestations d'assurance-emploi et des prestations d'aide sociale provenant de l'analyse économétrique et les impôts calculés sur ces montants. Les données sur les dépenses directes des programmes et les sommes déboursées par les participants pendant les interventions servent à l'évaluation des coûts. Les possibles réductions de la rémunération (coûts de renonciation) pendant la participation constituent un troisième élément des coûts.

Cet élément est représenté dans les estimations de la rémunération issues des analyses économétriques.

- Un **sondage téléphonique** a été mené auprès de 930 participants et de 1 474 membres du groupe témoin. Aux fins du sondage, nous avons sélectionné des participants dont la (dernière) participation a pris fin au cours de la période de référence, ainsi qu'un groupe témoin de non-participants dont la situation était comparable à celle des participants autour des dates de début des interventions de ces derniers. Le sondage a fourni des données probantes qui ont permis de comparer les caractéristiques et les résultats des participants et des non-participants. En raison des limites mentionnées plus loin, les données du sondage n'ont pas servi aux analyses économétriques comme il avait été prévu au départ.
- Un **examen de données secondaires** (celles du recensement et de l'Enquête sur la population active) au sujet du marché du travail du Manitoba a permis d'établir le contexte de l'évaluation.
- Des **données administratives** (celles de RHDC et de l'Agence du revenu du Canada) sur les participants et leur participation ont servi à créer un profil des participants. Les données sur les participants et les membres du groupe témoin ont fourni des renseignements aux fins des analyses économétriques.

Méthodes qualitatives

Les méthodes qualitatives comprenaient les suivantes :

- Nous avons réalisé des **entrevues auprès d'informateurs clés**, dont des membres du personnel d'Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, de RHDC et de Service Canada. Ces personnes ont été interviewées à propos de leur connaissance de l'EDMT, des PMP ou du marché du travail du Manitoba. Les entrevues ont été menées soit en personne, soit au téléphone, et ont permis de recueillir des points de vue sur un certain nombre d'enjeux d'évaluation.
- À Winnipeg, à Brandon et à Thompson, nous avons réuni des **groupes de discussion** distincts pour : les participants; les membres du personnel et les fournisseurs de services d'aide à l'emploi; les employeurs; les représentants communautaires. À Thompson, les groupes d'employeurs et de représentants communautaires ont été combinés; ailleurs, un seul groupe de chaque type a été réuni, pour un total de onze groupes de discussion. En tout, 25 participants, 18 membres du personnel et fournisseurs de services, 7 employeurs et 7 représentants communautaires ont pris part aux séances de discussion.

Couverture et précision

Dans l'étude, une participation s'entendait d'une seule PMP ou de plusieurs PMP distantes de moins de six mois. La dernière participation à avoir pris fin au cours de la période de référence a été sélectionnée aux fins des analyses quantitatives.

Les analyses portaient sur des groupes de participants d'après leur statut de prestataire actif ou d'ancien prestataire, le principal volet de PMP suivi ou celui dont la durée avait été la plus longue, de même que les caractéristiques du participant. Aux fins de la présente étude, les groupes de clients d'intérêt particulier au Manitoba étaient les groupes visés par l'équité en matière d'emploi (les personnes handicapées, les minorités visibles, les Autochtones et les femmes) et les participants de régions géographiques infraprovinciales (Winnipeg, le Nord du Manitoba et le reste du Manitoba – ce dernier regroupe les régions du Manitoba autres que Winnipeg et le Nord).

L'étude a permis d'évaluer les impacts et la valeur actualisée nette de la participation des participants non apprentis. Ce groupe représentait 95 % des participants à l'EDMT au cours de la période de référence de l'étude. Les apprentis n'étaient pas visés en raison de la nature tout à fait particulière de l'apprentissage. (Les apprentis reçoivent des prestations prévues à la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* pendant le congé que leur accorde leur employeur pour leur permettre de suivre une formation en classe. Il n'existe pas de situation comparable à celle des apprentis chez les autres chômeurs⁷.)

À titre d'information générale, les estimations qui découlent de l'analyse des impacts nets ou les différences observées dans l'analyse du sondage sont statistiquement significatives au niveau de confiance de 95 %. Bien que tous les résultats statistiquement significatifs soient présentés, il y avait généralement peu de différences statistiquement significatives entre les groupes de participants d'intérêt susmentionnés.

Pour illustrer la solidité des constatations issues des informateurs clés et des groupes de discussion, nous présentons les réponses comme représentant l'ensemble (100 %), la presque totalité (90 % ou plus), la plupart (de 75 % à 90 %), la majorité (de 51 % à 74 %), la moitié⁸ (50 %) ou certaines (moins de 50 %) des sources pertinentes.

1.3 Principales forces et limites de l'étude

L'étude comportait un certain nombre de forces et des limites.

D'après le plan d'étude initial, il s'agissait d'utiliser les données du sondage téléphonique mené auprès des participants et des membres du groupe témoin pour réaliser l'analyse économétrique. Aux fins de cette analyse, il fallait que les participants visés par le sondage aient une expérience considérable consécutive à leur participation.

Le sondage téléphonique s'est déroulé en février et en mars 2010. Nous n'avons pas obtenu le nombre souhaité de questionnaires remplis, peut-être en raison de l'âge des échantillons. Les participants visés par le sondage avaient terminé leur participation de cinq à sept ans plus tôt. Pour le groupe témoin, il fallait sélectionner des personnes qui se trouvaient dans une situation semblable à celle des participants autour des dates de début des interventions de ces derniers, ce qui était encore plus tôt. Une analyse de la non-réponse a permis de réduire les effets liés à l'âge des échantillons, tels que l'impossibilité

⁷ Par conséquent, les apprentis sont exclus des analyses aux chapitres 4 et 5, mais ils sont inclus dans d'autres analyses du rapport.

⁸ Pour cet important descripteur de la solidité des constatations, nous ajoutons parfois une précision à l'aide de mots tels que « légèrement plus » ou « légèrement moins ».

de joindre des candidats en raison de coordonnées inexactes ou l'exclusion de candidats dont la mémoire fait défaut.

Même si nous avons reçu suffisamment de questionnaires remplis pour mener la plupart des analyses prévues, leur nombre moins élevé que prévu rend difficile l'estimation précise des effets pour les analyses portant sur des sous-populations peu nombreuses. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas utiliser les questionnaires de sondage remplis aux fins de l'analyse économétrique et de recourir plutôt à des données administratives fondées sur les échantillons appariés initiaux sélectionnés en vue du sondage. De cette façon, nous disposons d'un nombre plus élevé d'observations afin de mieux déceler les impacts possibles.

De plus, l'examen des participants et des membres du groupe témoin qui ont rempli le questionnaire de sondage a révélé que les seconds ont exprimé beaucoup moins de besoins individuels et multiples en matière de programmes et de services que les premiers. En d'autres termes, les membres du groupe témoin étaient moins susceptibles d'avoir besoin du programme que les participants et pourraient donc représenter un critère trop rigoureux pour l'évaluation d'impacts statistiquement significatifs. Une autre façon de voir les choses, c'est que les constatations fondées sur les résultats du sondage sont extrêmement solides.

À dessein, le groupe témoin se compose de personnes qui n'utilisaient pas de PMP autour de la date à laquelle les participants visés ont commencé leur participation. Cependant, à peu près en même temps que les interventions des participants visés, un sous-ensemble du groupe témoin a participé à un programme d'emploi ou suivi une formation en classe n'ayant pas fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'EDMT. Comme les expériences et les besoins de ce sous-groupe étaient très semblables à ceux des participants, nous l'avons utilisé dans certaines analyses pertinentes.

L'analyse coûts-bénéfices portait essentiellement sur les principaux coûts et bénéfices de la participation au cours des quatre premières années suivant le début de la participation. Les coûts des programmes n'ont pas pu tous être mesurés directement, tandis que les bénéfices peuvent s'étendre au-delà de la période de quatre ans. Si tous les coûts et les bénéfices étaient pris en compte ou si les données d'une période plus longue étaient disponibles, l'analyse pourrait produire des résultats différents. Toutefois, nous avons tenu compte des principaux coûts et bénéfices. Il est peu probable que d'autres impacts mineurs changent les conclusions découlant de l'analyse. Une période plus longue aurait amélioré (par une augmentation de la valeur actualisée nette positive) le résultat coûts-bénéfices déjà positif dans bien des cas (pour l'ensemble des prestataires actifs, les prestataires actifs ayant utilisé les PE, les SS, les SAE et le DC, et les anciens prestataires ayant utilisé les SS) si les impacts nets résultants s'étaient poursuivis. Dans la même veine, une période plus longue aurait mené à un résultat coûts-bénéfices encore plus négatif dans les cas qui l'étaient déjà (à savoir les prestataires actifs ayant eu recours à l'ATI et les autres anciens prestataires) si les impacts s'étaient poursuivis. Autrement dit, si les données d'une période plus longue avaient été disponibles, les mêmes conclusions auraient vraisemblablement été tirées de l'analyse coûts-bénéfices.

En fin de compte, les groupes de discussion n'ont pas réuni toutes les personnes qui avaient initialement accepté d'y participer. Les longues distances à parcourir constituent l'un des facteurs ayant contribué à cette participation plus faible que prévu à Brandon et à Thompson. De plus, le temps était inclément et les conditions routières étaient défavorables lors des séances du Nord du Manitoba à la fin de juin 2010. Au moment d'examiner les constatations issues des groupes de discussion ou des informateurs clés, il faut se rappeler qu'elles sont fondées sur un nombre relativement restreint de personnes. Toutefois, rien ne permet de conclure que des résultats différents auraient été obtenus si la participation aux groupes de discussion et aux entrevues auprès des informateurs clés avait été plus forte.

1.4 Aperçu du rapport

Le présent rapport contient les constatations découlant de l'évaluation sommative des prestations et mesures provinciales offertes dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail. Il s'appuie sur les rapports techniques préparés par l'évaluateur et comprend les sections suivantes :

- Le chapitre 1 établit le contexte de l'évaluation et présente les méthodes et les limites de l'évaluation sommative.
- Le chapitre 2 fournit des détails sur le contexte et l'expérience de la participation.
- Le chapitre 3 présente des données probantes sur les réalisations des PMP.
- Le chapitre 4 présente les impacts de la participation sur l'emploi, la rémunération et l'autosuffisance.
- Le chapitre 5 fournit les résultats coûts-bénéfices.
- Le chapitre 6 présente les conclusions.

2. Contexte et expérience de la participation

Dans le présent chapitre, nous examinons la conjoncture du marché du travail pendant et après la participation, les caractéristiques des participants, leurs besoins, leur satisfaction à l'égard de leur participation ainsi que la langue du programme ou du service utilisé.

Dans l'ensemble, les participants étaient satisfaits de leur participation sur le plan de l'accès à l'aide, de l'accès aux PMP, des PMP utilisées, du niveau de soutien fourni et du service offert dans la langue officielle de leur choix. Ils ont toutefois relevé certains problèmes associés à l'accès et aux niveaux maximaux de soutien.

2.1 Conjoncture du marché du travail

Avant de poursuivre notre exposé, il importe de souligner que la même conjoncture du marché du travail s'applique tant aux participants qu'aux membres du groupe témoin.

Travailleurs moins nombreux et moins scolarisés au Manitoba que dans les autres provinces

Selon le Recensement de 2006, le Manitoba était la province dont la population d'âge actif (de 15 à 64 ans) était proportionnellement la moins nombreuse (66,3 % comparativement à 68,6 % dans l'ensemble du Canada) et dont la population de moins de 15 ans était proportionnellement la plus nombreuse (19,6 % comparativement à 17,7 % dans l'ensemble du Canada). Toujours selon le recensement, la population manitobaine âgée de 25 à 64 ans était moins scolarisée que ne l'étaient la plupart des Canadiens. Au Manitoba, 20 % des habitants n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, comparativement à 15 % à l'échelle nationale. De plus, le pourcentage des Manitobains ayant un certificat ou un diplôme d'un programme d'apprentissage ou d'une école de métiers, un diplôme collégial ou un autre diplôme non universitaire était en deçà de la moyenne nationale, tout comme le pourcentage des Manitobains détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire.

Très faible chômage et croissance faible mais constante au cours de la période postérieure à la participation

Le taux moyen de chômage du Manitoba, en 2003-2004 et en 2004-2005, soit la période pendant laquelle prenait fin la participation des participants visés par l'étude, s'établissait à 5,2 %. Au cours des quatre années suivantes, ce taux est tombé à 4,4 %, puis il est remonté à 5,3 % dans la dernière année de la période à l'étude. La croissance de l'emploi n'a pas dépassé 0,5 % pendant la période de référence et s'est chiffrée en moyenne à légèrement moins de 1 % au cours des années suivantes.

La majorité des informateurs clés ont pu décrire les conditions générales qui régnaient au Manitoba pendant et après la participation. Ils ont confirmé que la période allant de 2003 à 2005 était le début d'une période où les taux de chômage étaient généralement faibles ou très faibles dans la province. Les commentaires des membres du personnel et des fournisseurs de services, des employeurs et des représentants communautaires qui ont pris part aux groupes de discussion concordent à ce sujet.

Forte demande et pénuries de compétences dans certaines régions et évolution de la nature du travail

Les informateurs clés ont fait état d'une augmentation de la demande non seulement de travailleurs dans les métiers spécialisés et dans des secteurs particuliers comme les soins de santé, la construction et l'aérospatiale, mais également de travailleurs qualifiés et non qualifiés dans les industries de la transformation des aliments et les industries touristiques. Il est ressorti des groupes de discussion réunissant des membres du personnel et des fournisseurs de services, des employeurs et des représentants communautaires qu'il y avait des pénuries de compétences dans de nombreux secteurs au cours de la période postérieure à la fin de la participation.

Toutes les sources qualitatives ont contribué à faire ressortir les différences suivantes entre les régions du Manitoba. À Winnipeg, on observait une augmentation de la demande relative aux emplois de débutant et aux emplois spécialisés dans presque tous les domaines, en particulier les soins de santé, les métiers et la construction, et dans les industries offrant des services à ces secteurs de croissance. Parallèlement, des mises à pied à grande échelle dans certains secteurs, comme l'industrie des vêtements, ont mis au chômage de nombreux travailleurs peu spécialisés, ayant dans bien des cas de faibles compétences en anglais. Dans le Nord, de nouvelles mines de nickel et la construction du barrage Wuskwatim ont donné lieu à une forte demande de gens de métier tels que soudeurs, tuyauteurs et mécaniciens-monteurs. En même temps, l'exode général des travailleurs qualifiés du Nord vers d'autres parties du Manitoba et l'Alberta a occasionné des pénuries dans certains secteurs spécialisés. Une croissance a été observée dans les secteurs de l'accueil et du tourisme à Thompson, ce qui a augmenté la demande de personnel de service et de préposés dans les hôtels. Dans le reste du Manitoba, la conjoncture variait, mais essentiellement toutes les régions étaient aux prises avec une pénurie critique de travailleurs de la santé (infirmières autorisées, infirmières auxiliaires autorisées et aides-soignants), de routiers et de travailleurs des métiers industriels.

En outre, les partenaires communautaires ont noté une tendance vers une croissance des emplois temporaires et à temps partiel, où de nombreux sont ceux qui exercent deux ou trois emplois pour toucher l'équivalent d'un salaire à plein temps.

2.2 Caractéristiques des participants

Les participants tendent à être de sexe masculin, à avoir moins de 45 ans et à avoir tout au plus un diplôme d'études secondaires

Le sondage téléphonique mené auprès des participants a fourni des données probantes sur les caractéristiques de ces derniers. Le participant type était de sexe masculin (60 %), natif du Canada (88 %) et parlait anglais le plus souvent à la maison (82 %). (Seulement 2 % ont dit parler français.)

Au début de leur participation, la majorité des participants étaient âgés de 25 à 44 ans (59 %), avaient tout au plus un diplôme d'études secondaires (52 %), étaient mariés ou vivaient en union libre (51 %), appartenaient à un ménage où vivait un enfant de moins de 18 ans (56 %) et appartenaient à un ménage dont le revenu annuel était égal ou inférieur à 30 000 \$ (50 %).

Quatorze pour cent (14 %) des participants ont déclaré être d'origine autochtone, 11 % ont dit appartenir à une minorité visible et 9 % ont indiqué qu'ils avaient une incapacité. Ces taux étaient conformes aux proportions globales de ces groupes observées au sein de la population manitobaine, à savoir respectivement 14 %, 10 % et 9 %⁹.

Le sondage téléphonique a fait ressortir certaines différences statistiquement significatives entre les caractéristiques des anciens prestataires et des prestataires actifs. Les anciens prestataires étaient plus susceptibles d'être nés au Canada et d'être d'origine autochtone. Au début de leur participation, les anciens prestataires étaient également plus susceptibles de ne pas avoir terminé leurs études secondaires, de provenir d'un ménage dont le revenu total n'atteignait pas 20 000 \$ et d'appartenir à un ménage où vivaient plus d'enfants de moins de 18 ans. Au début de leur participation, ils étaient plus susceptibles que les prestataires actifs de dire qu'ils avaient besoin d'aide pour choisir un cheminement de carrière convenable et élaborer un plan en vue de l'atteindre, et de devoir perfectionner leurs compétences de base.

Les participants et les membres du groupe témoin qui ont rempli le questionnaire de sondage étaient semblables du point de vue du sexe, de la proportion d'entre eux qui sont nés au Canada, de la langue parlée à la maison et de leur répartition parmi d'autres caractéristiques. Ces deux groupes étaient également semblables au chapitre de l'âge, de la plupart des niveaux de scolarité, de la plupart des catégories de revenu du ménage, du nombre d'enfants vivant dans le ménage et du nombre de personnes à charge dans le ménage.

Malgré ces similitudes générales, quelques différences statistiquement significatives ont été observées entre les deux groupes. Par rapport aux membres du groupe témoin, les participants étaient : moins susceptibles d'être mariés; plus susceptibles d'avoir un diplôme

⁹ Statistique Canada, *Recensement de 2006 et Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006*.

universitaire supérieur; plus susceptibles d'avoir un revenu du ménage total de moins de 20 000 \$; moins susceptibles d'avoir un revenu du ménage supérieur à 70 000 \$.

2.3 Besoins

Les participants avaient généralement plus besoin d'aide que le groupe témoin, mais un sous-ensemble du groupe témoin avait des besoins semblables

Les participants et les membres du groupe témoin qui ont rempli le questionnaire de sondage ont déclaré des besoins différents de programmes et de services d'emploi autour de la date du début de l'intervention pour les participants. La proportion des participants et des membres du groupe témoin qui ont dit avoir eu besoin de types particuliers d'aide à l'époque du début de l'intervention des participants figure au tableau 2. Il s'en dégage que les participants étaient plus susceptibles de dire qu'ils avaient besoin d'aide à un certain nombre d'égards, dont les suivants : perfectionner des compétences de base utiles dans un certain nombre d'emplois; acquérir des compétences professionnelles propres à une profession ou à un secteur d'activité; chercher ou trouver un emploi; se préparer au prochain emploi ou garder l'emploi actuel; lancer et exploiter une entreprise en tant que travailleur autonome; payer le coût de la formation ou des études nécessaires pour obtenir un emploi. De plus, les participants étaient plus susceptibles de présenter de multiples besoins et moins susceptibles de ne déclarer aucun besoin.

Tableau 2				
Pourcentage des participants et des membres du groupe témoin indiquant avoir eu besoin d'aide au début de la participation ou à une date équivalente				
	Participants	Groupe témoin	Écart	
Aide requise :	n = 930 % (1)	1 474 % (2)	(1) - (2)	
Choisir un cheminement de carrière convenable et élaborer un plan en vue de l'atteindre	30	27	3	
Perfectionner des compétences de base qui pourraient être utilisées dans un certain nombre d'emplois	56	33	23	*
Acquérir des compétences professionnelles propres à une profession ou à un secteur d'activité	56	32	24	*
Chercher ou trouver un emploi	43	34	9	*
Se préparer à son prochain emploi ou garder son emploi actuel	54	37	17	*
Lancer et exploiter une entreprise en tant que travailleur autonome	21	10	11	*
Payer le coût de la formation ou des études nécessaires pour obtenir un emploi	57	33	24	*
Besoins multiples	77	44	33	*
Aucun besoin	11	41	-30	*

Source : Sondage téléphonique.
L'astérisque indique un écart statistiquement significatif au niveau de 95 %.

Vingt pour cent (20 %) des membres du groupe témoin ont dit avoir participé à une activité ou à un programme d'emploi n'ayant pas fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'EDMT à peu près au même moment où la participation a débuté pour les participants. Comme prévu, les membres du groupe témoin ayant de multiples besoins étaient proportionnellement plus nombreux à participer à ces programmes que ceux qui n'avaient aucun besoin ou qu'un seul besoin¹⁰.

2.4 Satisfaction des participants

Les participants ont été priés d'indiquer leur degré de satisfaction à l'égard d'un certain nombre d'aspects de leur participation : l'accès à l'aide offerte; l'accès aux PMP utilisées; les PMP mêmes, le niveau de soutien fourni. Les pourcentages des participants très satisfaits d'aspects particuliers de leur participation, c'est-à-dire ceux qui ont choisi une des deux cotes supérieures de l'échelle de satisfaction en sept points utilisée pour les questions, figurent au tableau 3¹¹. Il en est question de façon plus détaillée dans les paragraphes suivants.

Tableau 3	
Pourcentage des participants très satisfaits d'aspects particuliers de leur participation	
Satisfaction à l'égard des aspects suivants :	Très satisfaits
Accès à l'aide offerte par un employé d'un bureau du gouvernement ou un bureau de placement ou par un organisme communautaire	55 %
Accès aux PMP utilisées	62 %
PMP utilisées	60 %
Niveau de soutien à la participation aux PMP utilisées	58 %
Source : Sondage téléphonique.	

2.4.1 Satisfaction à l'égard de l'accès

La majorité était très satisfaite de l'accès à l'aide

Environ les deux tiers (66 %) des participants se rappelaient avoir été aidés par quelqu'un qui travaillait dans un bureau du gouvernement ou dans un bureau de placement ou par un organisme communautaire dans le cadre de leur programme et de leurs services gouvernementaux liés à la formation et à l'emploi. Ce groupe a été prié d'évaluer son degré de satisfaction à l'égard de l'accès à cette aide.

Le tableau 3 montre que, parmi les participants qui se rappelaient l'aide reçue, 55 % se sont dits très satisfaits de l'accès à cette aide. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée quant au degré de satisfaction parmi les participants présentant des caractéristiques différentes.

¹⁰ Plus loin dans le rapport, les participants sont comparés au sous-groupe des membres du groupe témoin qui ont participé à un programme d'emploi ou à une formation en classe n'ayant pas fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'EDMT, en raison de leurs similitudes, y compris de leurs besoins.

¹¹ Tout au long du rapport, le pourcentage des participants utilisant les deux cotes supérieures d'une échelle en sept points sert à indiquer la solidité du point de vue évalué.

La majorité était très satisfaite de l'accès aux prestations et mesures provinciales

La plupart des membres du personnel ayant pris part aux groupes de discussion ont indiqué que les PMP étaient faciles d'accès. Dans le cadre du sondage, nous avons demandé aux participants à une prestation provinciale d'évaluer leur satisfaction à l'égard de l'accès au programme. L'accès n'était pas défini de façon plus précise, et nous rappelons au lecteur que les participants à qui la question a été posée ont obtenu accès au programme. Le tableau 3 indique que 62 % se sont dits très satisfaits de l'accès à leurs PMP. Une plus grande proportion d'apprentis que de prestataires actifs ont attribué une cote de satisfaction élevée à l'accès.

Les données qualitatives qui suivent ont fourni des détails sur les facteurs qui ont pu influencer sur le degré de satisfaction des participants à l'égard de l'accès aux PMP.

La connaissance des programmes et services a des incidences sur l'accès

Tant les membres du personnel que les fournisseurs de services ont indiqué que le manque de connaissance des programmes et des services constituait un obstacle à l'accès pour certains. Environ la moitié des fournisseurs de services étaient d'avis que les PMP n'étaient pas faciles d'accès, en particulier pour les clients utilisant les programmes ou les services pour la première fois. Les participants aux groupes de discussion qui ont éprouvé moins de difficultés associées à l'accès l'ont expliqué ainsi : soit qu'ils étaient déjà au courant de l'existence des PMP, soit qu'ils savaient où se trouvait le centre d'emploi, soit qu'ils connaissaient quelqu'un qui les a informés de la marche à suivre. Les prestataires actifs ont indiqué avoir été informés des PMP dans le cadre de leurs rapports avec Service Canada et n'ont pas fait état d'obstacles à l'accès aux programmes.

L'accès diffère selon la prestation ou la mesure provinciale

Environ la moitié des membres du personnel et des fournisseurs de services ont signalé des différences de degré d'accès selon la PMP. Pour les utilisateurs des services d'aide à l'emploi (SAE), l'accès était généralement jugé facile. Tous les SAE étaient assurés par des fournisseurs de services avec lesquels l'Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba a passé un contrat. De nouveaux participants étaient continuellement acceptés.

Presque tous les partenaires communautaires considéraient qu'il était très facile pour les participants d'avoir accès aux PMP, sauf dans le cas où un participant avait besoin d'être aiguillé par un autre organisme ou fournisseur de services. Les participants ayant pris part aux groupes de discussion l'ont confirmé. Ceux qui ont éprouvé le plus de difficulté à accéder à des PMP ont dit que leur plus grand obstacle avait souvent été d'obtenir un rendez-vous ou un entretien avec le conseiller en emploi approprié.

Quelques participants aux groupes de discussion qui voulaient accéder à des programmes de DC ont déclaré ne pas avoir pu le faire en raison de leur niveau de scolarité, certains ayant des diplômes de niveau plus élevé. Il se peut que ces personnes n'aient pas été

acceptées parce qu'elles avaient déjà des compétences monnayables. Quelques participants ont mentionné que l'attente du début des programmes créait un obstacle à l'accès. Les membres du personnel et les fournisseurs de services ont confirmé que certains participants au volet DC ont dû patienter en attendant le début de leur programme de formation en raison de la forte demande en matière de DC. Tous les clients de la prestation DC-apprentissage ont indiqué qu'il leur a fallu persévérer pour surmonter les obstacles à la participation, comme réussir aux examens d'aptitude, obtenir la documentation requise à temps et traiter avec de multiples organismes.

Le soutien offert en vertu des parties I et II a des incidences sur l'accès

Tous les membres du personnel ont laissé entendre que les prestataires actifs (qui touchent des prestations de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*) bénéficient d'un meilleur accès, puisqu'une plus grande partie du soutien qu'ils reçoivent en vertu de la partie II peut servir au paiement des frais de formation ou de participation plutôt qu'au soutien du revenu. Comme les anciens prestataires ne touchent pas de prestations de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*, ils peuvent être obligés de consacrer au soutien du revenu une plus grande partie du soutien dont ils bénéficient en vertu de la partie II.

Dispositions spéciales relatives à l'accès des groupes d'intérêt

La majorité des informateurs clés ont indiqué que les PMP étaient accessibles à tous les groupes d'intérêt parce que d'importants projets de PE avaient été conçus en fonction des besoins particuliers de chacun d'entre eux. Les groupes de discussion, formés de membres du personnel et de fournisseurs de services, ont mentionné que les SAE visaient également à répondre aux besoins de groupes particuliers, comme les personnes handicapées. Les partenaires communautaires ayant mentionné qu'il était facile ou très facile pour les participants de bénéficier de leurs services et de leurs programmes ont fait remarquer qu'ils travaillaient en partenariat avec d'autres organismes de services aux immigrants¹², à la jeunesse ou aux personnes handicapées et qu'ils utilisaient les journaux communautaires pour promouvoir leurs programmes.

L'accès risque d'être plus difficile dans les endroits éloignés

Afin d'offrir un meilleur accès à ses services, le Manitoba a demandé à son personnel d'aller rencontrer les clients chez eux ou de les joindre par téléphone ou par Internet (dans les régions desservies par cette technologie).

Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les régions dans le degré de satisfaction des répondants au sondage à l'égard de l'accès. Toutefois, un certain nombre de sources qualitatives ont laissé entendre que, plus la distance entre la résidence du participant et l'endroit où la PMP était offerte était grande, plus l'accès était difficile.

¹² Les nouveaux immigrants et les autres qui n'étaient pas des participants au sens de la *Loi sur l'assurance-emploi* (du fait qu'ils n'avaient pas établi leur droit à des prestations d'assurance-emploi et n'étaient donc pas visés par la présente évaluation) pouvaient quand même bénéficier de SAE pour améliorer leur employabilité et perfectionner leurs techniques de recherche d'emploi, selon les informateurs clés.

Parmi les groupes de discussion formés de participants, la majorité des participants de Winnipeg ont dit qu'il était facile ou très facile d'avoir accès aux PMP. À l'opposé, la moitié des participants de la région du Nord et la majorité de ceux du reste du Manitoba ont jugé difficile ou très difficile d'avoir accès aux programmes. La presque totalité des membres du personnel et des fournisseurs de services qui ont pris part aux groupes de discussion étaient d'avis que les participants des petites collectivités ou des collectivités éloignées ou du Nord avaient un accès moindre aux PMP. Les groupes formés de partenaires communautaires ont également fait remarquer que l'éloignement diminuait l'accès. Ce facteur pouvait être particulièrement problématique pour les personnes handicapées vivant en milieu rural en raison de l'absence de transport en commun. À peu près la moitié des informateurs clés ont dit que les clients des collectivités éloignées du Nord du Manitoba éprouvaient de plus grandes difficultés d'accès parce qu'ils devaient parcourir de longues distances ou bien déménager pour participer. Dans le sondage, 14 % des personnes qui ont confirmé avoir utilisé une prestation provinciale ont déclaré avoir été obligées de déménager pour y participer. Les apprentis étaient plus susceptibles que les prestataires actifs ou les anciens prestataires d'indiquer qu'ils avaient dû déménager. Les personnes présentant des caractéristiques susceptibles d'être corrélées avec celles d'un apprenti (sexe masculin, moins de 25 ans, célibataire, participant au DC, au moins certaines études collégiales) étaient plus susceptibles d'avoir déménagé.

L'accès aux employeurs est moins direct et plus difficile

Dans les groupes de discussion formés d'employeurs, ceux qui avaient une expérience des SS ont dit avoir participé au programme parce qu'ils avaient été pressentis soit par un participant, soit par un représentant d'un conseil sectoriel. Dans la région du Nord et dans le reste du Manitoba, la plupart des employeurs ayant une expérience des SS ont dit avoir participé au programme parce qu'ils ont été pressentis par un participant au DC-apprentissage ou par un fournisseur de services cherchant à placer un client des SAE. Les employeurs participant aux PE ont généralement été pressentis par un conseil sectoriel. Tous les employeurs ont indiqué que le processus de demande de financement, en particulier l'obligation de rédiger une proposition (PE) ou le formulaire de demande (SS), était un obstacle à l'accès aux programmes PE et SS. Certains employeurs ayant participé au programme DC-apprentissage ont indiqué qu'ils avaient initialement éprouvé des difficultés à trouver quelqu'un qui s'occupait du volet DC-apprentissage à Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba.

2.4.2 Satisfaction à l'égard de la prestation ou mesure provinciale utilisée

La majorité des participants sont très satisfaits de la prestation ou mesure provinciale utilisée

Les participants sondés qui ont confirmé avoir utilisé une prestation provinciale ont été priés d'évaluer leur satisfaction à l'égard de cette dernière. Soixante pour cent (60 %) ont fait état d'une grande satisfaction. Les anciens prestataires étaient proportionnellement plus nombreux que les prestataires actifs à se dire très satisfaits. Ceux qui ont participé

au volet DC étaient plus satisfaits que les bénéficiaires d'une subvention salariale. Les participants d'origine autochtone étaient plus satisfaits que ceux qui appartenaient à une minorité visible.

2.4.3 Satisfaction à l'égard du niveau de soutien fourni

La majorité des participants sont très satisfaits du niveau de soutien fourni, mais des préoccupations sont soulevées par rapport à la suffisance du soutien

Les participants sondés qui ont confirmé avoir utilisé une prestation provinciale ont été priés d'évaluer leur satisfaction à l'égard du soutien à la participation dont ils ont bénéficié. Le terme « soutien » n'était pas défini de façon plus précise dans la question, et nous rappelons au lecteur que le soutien était à tout le moins suffisant pour que les répondants à la question commencent leur participation. Cinquante-huit pour cent (58 %) ont fait état d'une grande satisfaction. Ceux dont la principale PMP était l'ATI et le DC étaient plus satisfaits que ceux qui ont bénéficié d'une SS. Les participants du reste du Manitoba étaient plus satisfaits du soutien reçu que ne l'étaient les participants de Winnipeg.

Environ les trois quarts des informateurs clés se sont exprimés sur la question de la suffisance du soutien. Même si la question posée aux informateurs clés faisait mention du soutien tant financier que personnel, leurs commentaires portaient presque exclusivement sur le soutien financier. La majorité des informateurs clés ont indiqué que le soutien financier dans son ensemble n'était pas suffisant.

Le niveau maximal de soutien de 15 000 \$ que prévoit la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* au cours de la période de référence est resté inchangé depuis 1997 malgré l'augmentation des frais de scolarité, du coût des livres et des frais de subsistance. Les membres du personnel et les fournisseurs de services ont laissé entendre que les niveaux maximaux de soutien devaient être relevés.

Le financement maximal était identique dans toutes les régions, pour tous les clients, sans égard à la durée de leur plan d'emploi ni à leur situation personnelle ou familiale. Tout le soutien financier est fondé sur le processus d'aide financière négociée, qui sert à déterminer le niveau de soutien en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* et, par le fait même, la part des coûts de participation qui revient au participant. Dans les limites du financement, les niveaux d'aide financière variaient bel et bien selon le besoin du client et sa sensibilité à la conjoncture locale ou régionale. Les membres du personnel et les fournisseurs de services ont laissé entendre que des niveaux maximaux de soutien différentiels devraient être offerts selon la région ou l'éloignement lorsque des déplacements sont nécessaires.

Voici des observations supplémentaires de la part des informateurs clés au sujet de PMP particulières. Pour les clients du DC-apprentissage, le soutien financier n'était pas suffisant dans le cas des programmes de plus longue durée tels que le programme de quatre ans s'adressant aux mécaniciens-monteurs. Pour les clients du DC, le soutien

financier n'était pas suffisant dans le cas des programmes de plus longue durée tels que le programme des infirmières autorisées. Pour les clients des SAE, aucun soutien financier n'était offert.

Par ailleurs, les informateurs clés ont mentionné que le soutien maximal offert selon la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* a pu avoir un impact différentiel parce que la formation coûtait plus cher ailleurs qu'à Winnipeg, et encore plus lorsqu'elle était donnée en milieu rural. Ils ont également fait remarquer que les clients qui doivent quitter leur collectivité pour suivre une formation ont des frais supplémentaires à engager (loyer ou logement et repas, transport et frais accessoires). Les prestataires actifs de l'assurance-emploi pouvaient se permettre des plans d'emploi de plus longue durée ou plus coûteux, puisque les prestations qu'ils touchaient en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* aidaient à payer leurs frais de subsistance.

Le soutien maximal avait également, sur les clients, un impact différentiel lié à un certain nombre de facteurs socioéconomiques tels que le montant qu'ils touchaient aux termes de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le revenu de leur ménage, leurs obligations financières existantes et le nombre de personnes à leur charge. Les clients faisant face à de multiples obstacles avaient généralement besoin d'interventions plus nombreuses et de plus longue durée et étaient plus susceptibles d'éprouver des difficultés relatives à la suffisance du soutien.

Les participants qui ont pris part aux groupes de discussion avaient des points de vue divergents sur la suffisance du soutien. Environ la moitié des participants du groupe de Winnipeg étaient d'avis que le soutien était suffisant. La plupart de ceux du Nord et légèrement plus de la moitié de ceux du reste du Manitoba jugeaient le soutien insuffisant, surtout en raison du coût élevé du déménagement, du transport et du logement. Le coût élevé des services de garde d'enfants constituait une autre raison particulière soulevée par les personnes qui considéraient le soutien comme insuffisant. Les participants qui estimaient le soutien suffisant vivaient encore avec leurs parents ou provenaient d'un ménage qui comptait un autre soutien économique.

À l'exclusion des apprentis ou des participants dont la principale PMP prévoyait un emploi (SS ou PE), 39 % des participants ont travaillé pendant leur participation. La principale raison invoquée pour avoir travaillé pendant la période de participation était le besoin financier. Cette raison a été mentionnée par 30 % de l'ensemble des participants et par 49 % des anciens prestataires qui ont travaillé pendant la période de participation.

2.5 Langue du programme ou du service

Les services en français sont largement accessibles

Au Manitoba, les régions où il existait une demande importante de services telle qu'elle est définie par la *Loi sur les langues officielles* et où des services devaient donc être offerts en français étaient : Winnipeg, Brandon, Morden, Portage la Prairie, Steinbach, Notre-Dame-de-Lourdes et St-Pierre-Jolys. L'évaluation a révélé que des services en français étaient offerts par un personnel bilingue dans sept emplacements. Quatre d'entre eux étaient des centres de services bilingues situés à Winnipeg, à Brandon, à Morden et à

Steinbach. Un personnel itinérant, installé dans les locaux de trois centres de Service Canada, desservait Notre-Dame-de-Lourdes, St-Pierre-Jolys et La Verendrye (Winnipeg). Un tiers fournisseur de services a été chargé d'offrir des services bilingues aux clients de St-Laurent (Est du Manitoba).

Presque tous les clients sont servis dans la langue de leur choix

Les informateurs clés qui étaient bien au fait de la prestation des services d'emploi ont indiqué que les clients étaient généralement satisfaits des services bilingues offerts et que les services en français n'avaient fait l'objet de commentaires négatifs à aucun des emplacements. Les partenaires communautaires ont laissé entendre que, pour autant qu'ils sachent, aucune insatisfaction n'avait été exprimée par les personnes qui avaient été servies en français ou des personnes qui auraient souhaité des services en français, mais ne les avaient pas obtenus.

Parmi les répondants au sondage qui se rappelaient avoir été aidés par un employé d'un bureau du gouvernement ou d'un bureau de placement ou par un organisme communautaire, 94 % ont indiqué que la langue dans laquelle ils avaient été aidés était l'anglais; 4 %, l'anglais et le français; 1 %, le français; moins de 1 %, une autre langue. Ceux du Nord étaient plus susceptibles d'indiquer avoir été aidés tant en anglais qu'en français que ceux de Winnipeg. Nous avons demandé à ceux qui ont reçu de l'aide en anglais s'ils auraient préféré recevoir de l'aide en français. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) ont répondu que non.

3. Réalisations des prestations et mesures provinciales

Dans le présent chapitre, nous décrivons dans quelle mesure les objectifs des PMP ont été atteints. Parmi les sujets abordés, mentionnons l'atteinte des buts; l'achèvement; les certificats et les diplômes; les compétences; l'emploi lié aux certificats, aux diplômes et aux compétences; d'autres changements; l'effet sur les pénuries de main-d'œuvre.

Les objectifs propres aux différentes prestations et mesures provinciales sont atteints. Dans l'ensemble, les participants terminent leur participation et, ce faisant, ils atteignent les buts qu'ils s'étaient fixés, ils obtiennent des certificats ou des diplômes ou acquièrent des compétences et obtiennent par la suite un emploi s'y rattachant, ils vivent d'autres changements positifs et ils sont plus susceptibles de travailler dans des professions à forte demande.

3.1 Atteinte des buts

La majorité de ceux qui se rappelaient s'être fixé des buts les ont atteints

Dans le cadre de leur participation, les participants créent généralement un plan de retour au travail. Toutefois, ils étaient relativement peu nombreux (26 %) à se rappeler ce plan au moment du sondage. Cela s'explique par le fait que le sondage a eu lieu de cinq à sept ans après leur participation et que le plan aurait été élaboré au début de la période de participation. Parmi ceux qui pouvaient se rappeler leur plan, 88 % ont dit qu'ils s'étaient fixé des buts dans le cadre de celui-ci. Parmi ceux qui s'étaient fixé des buts, 70 % ont dit les avoir tous atteints. Ceux qui étaient mariés ou vivaient en union libre étaient plus susceptibles d'avoir atteint tous leurs buts que ceux qui, au début de leur participation, étaient célibataires ou avaient un revenu du ménage plus élevé.

L'insatisfaction à l'égard du programme, invoquée par 14 % de ceux qui n'ont pas atteint les leurs, ne constitue pas une raison majeure de ne pas avoir atteint les objectifs fixés. Parmi les autres raisons les plus souvent évoquées, mentionnons le fait d'avoir trouvé un emploi (19 %) et le fait que les buts avaient changé ou n'étaient pas appropriés (12 %).

3.2 Achèvement des interventions

La plupart participant jusqu'à la fin

Il est ressorti des groupes de discussion formés de membres du personnel et de fournisseurs de services que la presque totalité des participants se sont rendus au terme de leur plan d'emploi ou de leurs interventions particulières. Les estimations variaient selon la PMP, mais la plupart ont laissé entendre que 90 % participaient jusqu'à la fin. Les anciens prestataires, ceux qui ont suivi leur intervention dans de petites collectivités ou ceux qui ont dû quitter leur collectivité pour participer étaient moins susceptibles d'aller au bout

de leurs interventions ou de leur plan d'emploi, de l'avis des membres du personnel et des fournisseurs de services.

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des participants sondés et la presque totalité des participants présents aux groupes de discussion qui ont utilisé les prestations DC ou ATI avaient mené à bien leurs interventions. Parmi les rares qui ne l'avaient pas fait, 44 % avaient interrompu leur démarche pour commencer un emploi ou travailler pour quelqu'un d'autre. Une faible minorité a donné comme motif d'abandon son insatisfaction à l'égard du programme : 13 % jugeaient le soutien financier insuffisant, 4 % étaient d'avis que le programme de formation (ou un autre type de programme) n'était pas convenable et 3 % n'aimaient pas leur programme de formation (ou un autre type de programme).

Au moins 65 % se sont rendus au terme de leur intervention SS ou PE, dont 31 % travaillaient toujours pour le même employeur ou parrain au moment du sondage. L'achèvement des interventions SS ou PE a été examiné de façon plus indirecte au moyen du sondage, puisque la participation à ces prestations provinciales ressemble à un emploi et que les participants ne se rappellent pas tous le soutien au travail apporté par les SS ou les PE. Par conséquent, seule une estimation minimale de l'achèvement a pu être établie. À l'appui de cette estimation, les employeurs prenant part aux groupes de discussion ont indiqué que la majorité des bénéficiaires d'une SS sont restés en poste en moyenne pendant deux ans ou plus après la fin du financement.

3.3 Obtention d'un certificat ou d'un diplôme

Les participants étaient plus susceptibles d'obtenir un certificat ou un diplôme

Les participants étaient plus susceptibles d'obtenir un certificat ou un diplôme que les membres du groupe témoin qui ont, à peu près au même moment, participé à des programmes ou suivi une formation en classe n'ayant pas fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'EDMT¹³. La différence entre les participants (66 %) et les membres du groupe témoin (52 %) recevant un certificat ou un diplôme est statistiquement significative.

Les participants aux PMP étaient plus susceptibles d'obtenir un certificat ou un diplôme s'ils étaient apprentis plutôt que prestataires actifs ou anciens prestataires, s'ils optaient pour le DC plutôt que pour l'ATI ou une SS, s'ils étaient plus jeunes, ou s'ils détenaient un diplôme d'études secondaires plutôt que de ne pas avoir terminé leurs études secondaires au début de leur participation. Seulement 14 % des participants considéraient qu'ils auraient fort probablement obtenu le certificat ou le diplôme sans leur participation.

Des sources qualitatives indiquent que les participants au DC et au DC-apprentissage ont obtenu un certificat ou un diplôme grâce à leur participation. La presque totalité des participants ayant pris part aux groupes de discussion ont indiqué qu'il était très peu probable qu'ils aient obtenu leur certificat ou leur diplôme n'eût été leur participation.

¹³ Vingt pour cent (20 %) avaient participé à un programme ou à une activité d'emploi, et 31 % avaient suivi une formation en classe ne se rattachant pas à l'EDMT autour de la date de début des interventions des participants. En tout, 43 % des membres du groupe témoin avaient participé à l'une ou l'autre de ces options ou aux deux.

D'autres ont laissé entendre que le soutien financier leur avait permis d'obtenir le certificat ou le diplôme plus tôt.

3.4 Acquisition de nouvelles compétences

Les participants étaient plus susceptibles d'acquérir de nouvelles compétences

Les participants étaient plus susceptibles d'acquérir de nouvelles compétences que les membres du groupe témoin qui ont pris part à un autre programme ou suivi une formation en classe à peu près au même moment. La différence entre les participants (85 %) et les membres du groupe témoin (75 %) est statistiquement significative.

Les participants les plus susceptibles de déclarer avoir acquis de nouvelles compétences avaient participé au DC plutôt qu'aux SS et à l'ATI et étaient plus jeunes au début de leur participation. Seulement 15 % des participants considéraient qu'ils auraient fort probablement acquis les nouvelles compétences sans leur participation (probabilité mesurée à partir du nombre total des personnes qui ont répondu par l'une ou l'autre des deux cotes supérieures d'une échelle de sept points).

Près des trois quarts des informateurs clés ont indiqué que la majorité des participants avaient acquis des compétences, en particulier les utilisateurs des prestations DC, DC-apprentissage et SS. La majorité des participants ayant pris part aux groupes de discussion étaient d'avis qu'ils avaient acquis des compétences qui n'auraient pas été à leur portée n'eût été leur participation.

3.5 Obtention d'un emploi lié au certificat ou diplôme ou aux nouvelles compétences

Les certificats et diplômes ou les nouvelles compétences des participants étaient plus susceptibles de mener à un emploi

Parmi les participants et les membres du groupe témoin qui ont dit avoir reçu un certificat ou un diplôme à la suite de leur « participation », les premiers étaient proportionnellement plus nombreux que les seconds à considérer que leur emploi était attribuable à leur certificat ou à leur diplôme. La différence entre les participants (81 %) et les membres du groupe témoin (72 %) est statistiquement significative.

Parmi les participants, les apprentis ont indiqué plus souvent que les anciens prestataires que leur emploi consécutif était lié au certificat ou au diplôme obtenu. Les participants qui avaient au moins certaines études collégiales à leur actif au moment d'entreprendre leur participation étaient plus susceptibles d'attribuer leur emploi à leur certificat ou diplôme que les participants qui détenaient un diplôme d'études secondaires ou qui avait fait au moins certaines études universitaires. De plus, les participants appartenant aux groupes de revenu du ménage plus élevés (plus de 20 000 \$) étaient plus susceptibles de dire que leur emploi se rattachait au certificat ou au diplôme obtenu.

Une plus grande proportion de participants (77 %) que de membres du groupe témoin (71 %) qui ont dit avoir acquis de nouvelles compétences grâce à leur « participation » attribuaient leur emploi à ces nouvelles compétences. La différence était statistiquement significative.

Les participants les plus susceptibles de croire que leur emploi découlait de l'acquisition de nouvelles compétences sont ceux qui ont opté pour le DC plutôt que pour les SS, ceux qui appartenaient au groupe ayant fait au moins certaines études collégiales avant leur participation plutôt qu'à tout autre groupe de niveau de scolarité ou ceux qui appartenaient à des groupes de revenu du ménage plus élevés.

Des sources qualitatives ont corroboré le fait que les participants ont obtenu un emploi lié à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme ou à l'acquisition de nouvelles compétences. La majorité des participants ayant pris part aux groupes de discussion qui avaient acquis des compétences ou obtenu un certificat ou un diplôme y attribuaient leur emploi consécutif. Les informateurs clés étaient d'avis que l'accession de nombreux participants à un emploi s'expliquait par les compétences qu'ils avaient acquises ou par le certificat ou le diplôme qu'ils avaient obtenu.

3.6 Autres changements

La participation mène à des changements positifs sur le plan des attitudes et des compétences améliorant l'employabilité

Environ le tiers des informateurs clés ont fourni des données probantes sur d'autres changements liés à la participation. Ils ont indiqué que, outre le certificat ou le diplôme, les compétences et l'emploi s'y rattachant, la participation aux PMP a eu de nombreux impacts positifs sur les clients, dont : une meilleure estime de soi et confiance en soi, une employabilité accrue, des compétences essentielles renforcées, la possibilité pour le client de faire reconnaître une expérience non liée au travail ou des études passées par une évaluation des acquis. De plus, quelques informateurs clés ont mentionné que les attitudes des participants à l'égard du travail se sont améliorées, en particulier chez ceux qui avaient des niveaux de compétence inférieurs au début de leur participation.

Le sondage contenait des questions sur les changements survenus dans la vie des participants entre la date de début de leur intervention et la date du sondage. Une période comparable a été utilisée pour les membres du groupe témoin. Les participants étaient beaucoup plus susceptibles que les membres du groupe témoin d'être d'accord sur les énoncés suivants : Je serais plus en mesure de trouver un emploi aujourd'hui si je devais le faire (54 % comparativement à 43 %); Je suis plus disposé à déménager dans une autre collectivité pour trouver du travail (23 % comparativement à 15 %); Je suis plus tenté d'améliorer mes compétences professionnelles en suivant une formation supplémentaire (59 % comparativement à 47 %). Ces résultats semblent indiquer une amélioration due à la participation.

3.7 Pénuries de main-d'œuvre

Les efforts considérables consacrés à combler les pénuries de compétences ont amené les participants à cibler des professions à forte demande

Comme il en a été question au chapitre 2, la période suivant la participation a été caractérisée par un faible chômage et par des pénuries de compétences dans de nombreuses professions. L'évaluation a révélé un niveau élevé d'activité consacrée à remédier aux pénuries de compétences.

Le Manitoba a établi des listes annuelles de professions à forte demande (PFD) pour lesquelles les employeurs étaient susceptibles d'avoir de la difficulté à pourvoir des postes vacants¹⁴. Tous les informateurs clés aptes à formuler des commentaires à ce sujet ont indiqué qu'un pourcentage élevé des services et de la formation se rattachaient aux professions à forte demande (les pourcentages mentionnés variaient entre 95 % et 99 %). La majorité des membres du personnel travaillant dans tous les emplacements ont fait savoir que les services et la formation qu'ils assuraient cadraient avec les pénuries de compétences au Manitoba. Les partenaires communautaires ont tous indiqué que les services qu'ils offraient visaient à remédier aux pénuries de compétences professionnelles dans de nombreux secteurs d'activité dont les suivants : l'accueil et le tourisme, la transformation des viandes, les soins de santé et d'autres catégories de travailleurs comme les travailleurs d'entrepôt, les chauffeurs et les ouvriers. Les fournisseurs de services ont tous dit que leurs services étaient axés sur les pénuries de main-d'œuvre en général et que les participants devaient chercher ce qui s'offre là où ils se trouvent ou aux endroits où ils seraient disposés à déménager. Les fournisseurs de services ont indiqué qu'ils cherchaient avant tout à assurer l'acquisition de compétences améliorant l'employabilité, puis à aiguiller le participant vers d'autres interventions ou programmes de formation ou vers des emplois. De cette façon, ils estimaient qu'ils répondaient indirectement aux besoins du Manitoba en matière de main-d'œuvre et de compétences.

La presque totalité des membres du personnel ont indiqué que, par suite de leur participation, les participants étaient plus susceptibles de s'intéresser aux PFD ou de chercher ou de trouver du travail dans des PFD lorsque ces emplois étaient offerts dans leur collectivité ou à une distance raisonnable de celle-ci. Les trois quarts des participants ayant pris part aux groupes de discussion ont dit avoir décidé d'un nouvel objectif professionnel ou de carrière par suite de leur participation. La majorité des participants prenant part aux groupes ont indiqué avoir choisi une nouvelle carrière dans une PFD désignée. Les autres ont indiqué qu'ils étaient des travailleurs autonomes ou qu'ils avaient une expérience préalable dans le domaine qu'ils avaient choisi.

¹⁴ Voir, par exemple, le *Rapport sur les professions à forte demande au Manitoba*, janvier 2005.

Réduction des pénuries de main-d'œuvre

L'étude a révélé que, à la suite de leur participation, les participants étaient proportionnellement plus nombreux que les membres du groupe témoin à travailler dans des PFD. L'analyse a permis d'évaluer le pourcentage des participants qui exerçaient un emploi dans une PFD dans l'année précédant le début de leur participation et au cours de la période suivant leur participation. Les pourcentages correspondants ont également été calculés pour les membres occupés du groupe témoin à l'égard de périodes comparables.

Au cours de l'année précédant la période approximative de début des interventions des participants, 36 % des membres occupés du groupe témoin exerçaient une profession à forte demande. Au cours de l'année suivant la période approximative de fin des interventions des participants, le pourcentage des membres occupés du groupe témoin qui exerçaient une PFD est tombé à 35 %. Chez les participants occupés, entre les périodes antérieure et postérieure à la participation, le pourcentage est passé de 38 % à 39 % pour l'ensemble des participants et de 34 % à 41 % pour les participants au DC. Les différences du pourcentage de travailleurs exerçant une PFD sont statistiquement significatives entre l'ensemble des participants et le groupe témoin, de même qu'entre les participants au DC et le groupe témoin tant dans la période antérieure que dans la période postérieure à la participation. Ces résultats indiquent une tendance à la hausse du nombre de participants qui exercent une PFD après leur participation, en particulier chez les participants au DC.

Les informateurs clés ont confirmé qu'un pourcentage élevé de participants ont trouvé du travail dans des PFD, en particulier ceux qui avaient des niveaux de compétence élevés et d'excellentes techniques de recherche d'emploi. À peu près le tiers des informateurs clés ont mentionné que, dans les régions rurales, il est difficile d'offrir une formation qui permet de combler les pénuries de compétences tout en restant rentable. Par conséquent, ils estimaient que le pourcentage de clients qui trouvaient du travail dans des PFD était moins élevé dans les collectivités rurales et de petite taille.

Les membres du personnel et les fournisseurs de services ont fait remarquer que, dans la plupart des emplacements, une proportion considérable des participants ont trouvé un emploi lié à leur formation, en particulier si cette dernière visait les métiers, les soins de santé ou certains domaines spécialisés tels que la comptabilité ou les techniques du génie. Le programme de formation de six mois créé pour les aides-soignants était considéré comme particulièrement efficace, comme en témoigne le fait que 100 % des diplômés ont trouvé du travail peu de temps après l'obtention de leur diplôme.

4. *Emploi, rémunération et autosuffisance*

Dans la présente section, nous présentons les impacts de la participation sur l'emploi, la rémunération et l'autosuffisance des participants. Nous avons créé un groupe témoin se composant uniquement de non-utilisateurs de prestations et mesures provinciales dont les caractéristiques étaient semblables à celles des participants. Cela nous a permis de réaliser des analyses économétriques où les expériences postérieures à la participation des participants ont été comparées à un ensemble modélisé d'expériences chez le groupe témoin. Ce modèle montrait ce qui aurait pu arriver si les participants n'avaient pas participé. Autrement dit, les différences de résultats entre les deux groupes ont été attribuées aux effets de la participation, qui constituent les « impacts » de la participation examinés dans la présente section.

Les prestataires actifs travaillaient plus, gagnaient plus d'argent, avaient moins recours à l'assurance-emploi et étaient plus autosuffisants par suite de leur participation. Alors que les anciens prestataires travaillaient plus à la suite de leur participation, les autres impacts étaient rares et contrastés. Les participants qui ont eu recours à l'ATI n'ont pas aussi bien réussi que les autres.

4.1 **Emploi**

La participation accroît le taux d'emploi pour la presque totalité des groupes de prestataires actifs et la moitié des groupes d'anciens prestataires

L'analyse économétrique a fourni des renseignements sur l'emploi supplémentaire des participants, c'est-à-dire l'emploi qui s'ajoute à celui qu'ils auraient connu en l'absence de participation.

Le tableau 4 montre les résultats relatifs à chacune des trois premières années suivant la fin de la participation pour l'ensemble des prestataires actifs, pour les groupes établis dans différentes régions du Manitoba et pour la principale PMP utilisée¹⁵.

Tableau 4										
Impact net sur l'emploi des groupes de prestataires actifs										
Résultat	Années après la participation	Ensemble	Winnipeg	Reste	Nord	DC	SS	ATI	PE	SAE
Emploi (0,1)	1	0,026	0,028	0,020	0,023	0,040	0,059	-0,093	0,048	0,017
	2	0,028	0,019	0,032	0,024	0,041	0,064	-0,060	0,052	0,017
	3	0,024	0,026	0,030	0,017	0,047	0,063	-0,066	0,044	0,018

Note – les estimations figurant en caractères gras sont significatives au niveau de 95 %.

¹⁵ Pour évaluer un impact sur l'emploi, nous avons utilisé un indicateur simple. Cet indicateur avait une valeur de 0 si la rémunération annualisée était de 0 et une valeur de 1 si la rémunération annualisée était supérieure à zéro. Un effet estimé positif sur l'emploi indique une augmentation du taux d'emploi grâce à la participation.

Chez les prestataires actifs, la participation s'est traduite par une plus grande fréquence de l'emploi pour presque tous les groupes autres que ceux dont la principale PMP était l'ATI. Pour l'ensemble des prestataires actifs, la probabilité d'avoir un emploi a crû de 2,4 à 2,8 points de pourcentage au cours des trois années suivant la participation. Les résultats étaient plus prononcés parmi les utilisateurs des volets SS et DC. Il convient de souligner que, dans le Nord, les résultats étaient de moindre envergure et n'étaient pas statistiquement significatifs la troisième année.

Pour environ la moitié des groupes d'anciens prestataires, la participation s'est traduite par une plus grande fréquence de l'emploi. Chez l'ensemble des anciens prestataires, la participation a donné lieu à une augmentation de la fréquence de l'emploi variant entre 2,3 et 3,2 points de pourcentage au cours des trois années. Il y a lieu de signaler que, bien que deux estimations relatives à l'ATI soient négatives, elles n'étaient pas statistiquement significatives, ce qui signifie qu'on ne peut les distinguer d'un impact nul. Les résultats des anciens prestataires figurent au tableau 5.

Tableau 5										
Impact net sur l'emploi des groupes d'anciens prestataires										
Résultat	Années après la participation	Ensemble	Winnipeg	Reste	Nord	DC	SS	ATI	PE	SAE
Emploi (0,1)	1	0,023	0,031	0,044	0,011	0,042	0,066	-0,091	0,054	0,005
	2	0,025	0,021	0,054	0,013	0,044	0,038	-0,008	0,040	0,004
	3	0,032	0,031	0,043	0,012	0,050	0,021	0,018	0,024	0,009

Note – Les estimations figurant en caractères gras sont significatives au niveau de 95 %.

Plus de participants travaillent, et ils travaillent plus longtemps après leur participation

Les résultats du sondage étayaient la thèse de l'impact positif sur l'emploi. Les participants (89 %) ont été plus nombreux à déclarer avoir travaillé pendant la période suivant leur participation que les membres du groupe témoin (82 %) au cours d'une période comparable. Les caractéristiques des participants qui semblent être associées au fait de travailler pendant la période suivant la participation étaient les suivantes : vivre dans le reste du Manitoba (92 %) plutôt que dans le Nord (82 %); détenir un diplôme d'études secondaires avant le début de la participation (94 %) plutôt que ne pas avoir terminé ses études secondaires (82 %) ou avoir fait des études collégiales partielles ou complètes (86 %); faire partie d'un ménage dont le revenu annuel se situe entre 40 000 \$ et 60 000 \$ au début de la participation (94 %) plutôt qu'entre 20 000 \$ et 30 000 \$ (86 %).

En outre, les participants ont déclaré une période de travail plus longue que leurs homologues du groupe témoin. Ils ont indiqué avoir travaillé 83 % du temps depuis la fin de leur participation, soit une période de cinq à sept ans, par rapport à 78 % pour les membres du groupe témoin au cours d'une période comparable. Ces différences sont statistiquement significatives.

La sécurité d'emploi s'améliore pour les participants

Les participants qui ont travaillé ont fait état d'une nette amélioration de leur sécurité d'emploi après leur participation. Au cours de la période préalable au programme, les participants considéraient leur emploi comme beaucoup moins sûr par rapport au groupe témoin, alors que, dans la période postérieure au programme, les deux groupes jugeaient leur sécurité d'emploi comparable. L'amélioration de la sécurité d'emploi était donc beaucoup plus marquée chez les participants à un programme que chez les membres du groupe témoin. Parmi les personnes occupées, deux autres mesures, soit le nombre moyen d'heures travaillées et le nombre d'interruptions du travail par année, étaient comparables chez les deux groupes dans les périodes antérieure et postérieure à la participation.

Plus de participants retournent au travail

Seulement 39 % des prestataires actifs et 41 % des anciens prestataires ont travaillé pendant leur période de participation, alors que 51 % des membres du groupe témoin ont travaillé au cours d'une période comparable. Les données sur les participants excluent les apprentis et les participants dont la PMP comportait un emploi (PE, SS).

À chaque période de trois mois des deux années suivant la participation, les prestataires actifs et les anciens prestataires ont été proportionnellement plus nombreux à retourner au travail que les membres du groupe témoin. Malgré des contretemps temporaires pendant leur participation, une proportion plus élevée de participants (entre 13 et 15 points de pourcentage de plus pour les prestataires actifs et entre 2 et 7 points de pourcentage de plus pour les anciens prestataires) étaient retournés au travail à chaque période de trois mois examinée après la participation.

Les répondants au sondage ont indiqué les raisons pour lesquelles ils ont obtenu un emploi principal¹⁶ dans la période suivant leur participation. Les participants étaient plus susceptibles d'invoquer les compétences acquises dans le cadre de leur programme ou de leur activité (14 %) ou bien le programme ou l'activité d'emploi même (4 %) comme étant la raison pour laquelle ils avaient obtenu un emploi principal. Les membres du groupe témoin étaient proportionnellement moins nombreux à mentionner ces raisons (respectivement 5 % et 1 %)¹⁷. Lorsque la question leur a été directement posée par la suite, 43 % des participants ont dit que la participation à leur programme les avait beaucoup aidés à obtenir cet emploi principal. À l'opposé, les membres du groupe témoin étaient plus susceptibles que les participants (29 % comparativement à 19 %) d'attribuer l'obtention de cet emploi à une expérience de travail préalable.

Les entrevues auprès des informateurs clés et les groupes de discussion formés de membres du personnel et de fournisseurs de services ont apporté un autre éclairage sur les raisons pour lesquelles les participants pouvaient obtenir un emploi principal après leur participation. Selon la majorité des informateurs clés, les participants qui ont obtenu un

¹⁶ L'emploi principal désigne celui qui était le mieux rémunéré.

¹⁷ Comme nous l'avons mentionné précédemment, bien que les membres du groupe témoin n'aient pas participé à des PMP vers les dates de début des interventions des participants avec lesquels ils étaient jumelés, 20 % avaient participé à quelque autre programme ou activité d'emploi.

emploi y sont parvenus parce qu'ils ont bénéficié du genre de counseling qui a mené à un plan d'emploi correspondant bien à leurs intérêts et à leurs capacités parce qu'ils ont été bien jumelés avec l'employeur ou parce qu'ils ont eu des réussites professionnelles ou scolaires préalables et étaient motivés à apprendre. En outre, il se peut que le fournisseur de services ait bien préparé les participants au travail ou au lieu de travail ou que l'employeur ait offert les possibilités d'encadrement et de formation appropriées.

Presque tous les membres du personnel et les fournisseurs de services étaient d'accord pour dire que les facteurs suivants avaient contribué à ce que les participants obtiennent un emploi grâce à leur participation : un soutien familial solide; suffisamment d'argent pour vivre (pendant leur participation); une contribution aux coûts de leur programme; des compétences suffisantes en anglais; la motivation à apprendre; une bonne capacité de prise de décisions.

Par ailleurs, la presque totalité des membres du personnel et des fournisseurs de services s'entendaient pour dire que certains participants avaient continué de chômer ou de bénéficier d'une aide au revenu (initialement) après leur participation. Parmi les raisons mentionnées à cet égard, il y avait le fait : que le participant manquait d'espoir et de confiance en soi; qu'il lui manquait des aptitudes de base à la vie quotidienne comme la capacité de faire un budget; qu'il n'avait pas de modèles de comportement positifs ou une situation familiale favorable; qu'il était pris dans un cycle de pauvreté ou que sa famille vivait aux crochets de l'État depuis trois ou quatre générations; qu'il était aux prises avec une incapacité mentale ou physique ou une dépendance.

Les participants étaient tout aussi susceptibles de travailler au moment du sondage

Parmi ceux qui travaillaient depuis la date de début de leur intervention ou son équivalent, aucune différence statistique significative n'a été observée entre les participants et les membres du groupe témoin relativement à la situation actuelle au regard de l'emploi au moment du sondage téléphonique. Voici quelle était la situation des participants au regard de l'emploi : au travail (69 %); sans travail et à la recherche d'un emploi (20 %); sans travail, mais non à la recherche d'un emploi (9 %); à la retraite (1 %); ne sait pas ou refus de répondre (1 %).

Les caractéristiques des participants qui semblaient plus susceptibles d'être associées au fait de travailler au moment du sondage étaient les suivantes¹⁸ : ils avaient choisi des volets ATI ou DC plutôt que SS (les participants à l'ATI étaient également plus susceptibles de travailler au moment du sondage que ne l'étaient les participants aux SAE); ils provenaient du Nord plutôt que de Winnipeg; ils étaient plus jeunes au début de leur participation; ils appartenaient à la catégorie des personnes mariées ou vivant en union libre plutôt qu'à la catégorie des personnes célibataires ou jamais mariées ou qu'à toute autre catégorie que ces deux dernières; ils provenaient d'un ménage dont le revenu annuel était plus élevé au début de leur participation.

¹⁸ Il convient de souligner que ces constatations se rapportent aux participants seulement, au moment du sondage, et non comparativement au groupe témoin. Par conséquent, elles diffèrent des analyses économétriques et d'autres analyses du sondage faisant intervenir le groupe témoin.

À l’opposé, les participants qui étaient plus susceptibles d’être inactifs au moment du sondage (sans emploi et pas à la recherche de travail) présentaient les caractéristiques suivantes : ils provenaient du reste du Manitoba (sauf Winnipeg) plutôt que du Nord; ils appartenaient à la catégorie des personnes célibataires ou jamais mariées plutôt qu’à la catégorie des personnes mariées ou vivant en union libre au début de leur participation; ils n’avaient pas terminé leurs études secondaires au début de leur participation plutôt que d’avoir fait des études collégiales partielles ou complètes.

La principale raison de ne pas travailler qui était mentionnée tant par les personnes qui cherchaient du travail que celles qui n’en cherchaient pas était semblable parmi les participants et les membres du groupe témoin. La raison la plus fréquemment invoquée par les participants était l’absence d’emplois (40 %).

Les raisons de ne pas travailler invoquées par le nombre relativement restreint de répondants au sondage (59 participants et 109 membres du groupe témoin) qui ont dit être sans emploi et ne pas chercher de travail ont fait l’objet d’une analyse plus détaillée. Cette analyse consistait à évaluer si ces personnes étaient volontairement ou involontairement inactives selon la raison invoquée. Aucune différence statistiquement significative n’a été observée entre les participants et le groupe témoin.

4.2 Rémunération

La participation accroît la rémunération de la plupart des groupes de prestataires actifs

Les données probantes relatives à l’impact de la participation sur la rémunération proviennent de l’analyse économétrique et sont présentées au tableau 6 ci-après pour les prestataires actifs. Une hausse de la rémunération a découlé de la participation à presque tous les programmes sauf l’ATI, qui est associée à une diminution de la rémunération. La croissance de la rémunération tendait à s’accroître au fil des ans chez tous les groupes. La progression de la rémunération ne variait pas énormément d’une région à l’autre, si ce n’est qu’elle était plus modeste dans le Nord au cours de la première année suivant la participation. L’augmentation de la rémunération variait considérablement d’un programme à l’autre : au cours de la troisième année, elle atteignait, dans l’ordre décroissant : 7 759 \$ pour les PE; 5 837 \$ pour le DC; 4 328 \$ pour les SS; 1 837 \$ pour les SAE; -6 829 \$ pour l’ATI¹⁹.

¹⁹ Ces montants ne sont pas ajustés en fonction des coûts de la participation pour le participant ou le gouvernement. Le bénéfice net pour le participant correspondrait à cette hausse de la rémunération diminuée du coût de la participation. Cet ajustement est apporté plus loin dans l’analyse coûts-bénéfices.

Tableau 6
Impact net sur la rémunération des groupes de prestataires actifs

Résultat	Années après la participation	Ensemble	Winnipeg	Reste	Nord	DC	SS	ATI	PE	SAE
Rémunération annualisée (\$)	1	2 880	3 354	3 045	1 562	3 950	3 540	-7 539	7 072	778
	2	3 336	3 428	3 788	3 024	5 244	3 586	-7 348	7 421	1 322
	3	3 886	3 652	4 283	3 504	5 837	4 328	-6 829	7 759	1 837

Note – Les estimations figurant en caractères gras sont significatives au niveau de 95 %.

La participation se traduit par une hausse plus modeste et moins fréquente de la rémunération des groupes d'anciens prestataires

Le tableau 7 montre que les anciens prestataires ont vu leur rémunération augmenter moins souvent et de façon moins nette. Parmi ceux qui venaient du reste du Manitoba, la croissance de la rémunération est passée de 1 466 \$ dans la première année suivant leur participation à 1 609 \$ dans la troisième, tandis qu'elle est passée de 2 090 \$ à 2 774 \$ au cours de la même période chez ceux qui ont eu recours au DC.

Tableau 7
Impact net sur la rémunération des groupes d'anciens prestataires

Résultat	Années après la participation	Ensemble	Winnipeg	Reste	Nord	DC	SS	ATI	PE	SAE
Rémunération annualisée (\$)	1	-286	-692	1 466	-1 811	2 090	916	-7 200	-166	-2 041
	2	377	168	1 473	-985	2 533	878	-5 433	-434	-1 619
	3	974	794	1 609	421	2 774	480	-4 561	-48	-660

Note – Les estimations figurant en caractères gras sont significatives au niveau de 95 %.

La rémunération a diminué chez les anciens prestataires qui ont participé à l'ATI, mais par des montants progressivement plus faibles au fil des trois premières années suivant leur participation (de ce fait, les résultats de la troisième année ne sont pas statistiquement significatifs). Pour l'ensemble des anciens prestataires, la rémunération a progressé de près de 1 000 \$ au cours de la troisième année suivant leur participation.

4.3 Autosuffisance

L'effet de la participation sur l'autosuffisance a été mesuré au moyen de quatre indicateurs de l'analyse économétrique. Le recours des participants à l'assurance-emploi²⁰ a été mesuré à l'aide de deux indicateurs, à savoir le montant annualisé des prestations d'assurance-emploi et le nombre annualisé de semaines de prestations d'assurance-emploi. Le signe des estimations est négatif si la participation est associée à la réception d'un montant moindre de prestations d'assurance-emploi ou à une période de prestations de plus courte durée. Le troisième indicateur est la dépendance des participants à l'égard de l'aide sociale, qui a été mesurée en fonction du montant annualisé de prestations d'aide

²⁰ Cela comprend tant le soutien du revenu (en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*) que le soutien reçu pendant la participation aux PMP (partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*).

sociale reçues. Une fois de plus, un signe négatif indique une diminution de la dépendance ou une augmentation de l'autosuffisance. Le quatrième indicateur est une mesure globale de la dépendance à l'égard du soutien du revenu de la part du gouvernement. Cet indicateur est fondé sur la variation de la proportion du revenu tiré de sources gouvernementales²¹. Un signe négatif accompagnant l'estimation de cette mesure indique une dépendance moindre à l'égard du soutien du revenu de sources gouvernementales ou, par le fait même, une plus grande autosuffisance.

À la suite de leur participation, les prestataires actifs reçoivent moins de prestations d'assurance-emploi pendant moins de semaines au cours d'une année

Les résultats relatifs aux quatre indicateurs de l'autosuffisance chez les prestataires actifs sont présentés au tableau 8. Les participants ont vu diminuer leur montant annuel de prestations d'assurance-emploi dans tous les groupes de prestataires actifs indiqués. Par exemple, pour l'ensemble des prestataires actifs, la variation du montant annualisé des prestations d'assurance-emploi se situait entre -788 \$ et -457 \$. De même, la participation a entraîné une diminution du nombre annualisé de semaines de prestations d'assurance-emploi dans presque tous les groupes de prestataires actifs. Par exemple, chez l'ensemble des prestataires actifs, la variation du nombre annualisé de semaines de prestations d'assurance-emploi se situait entre -1,6 et -2,8.

Tableau 8										
Impacts nets sur l'autosuffisance des groupes de prestataires actifs										
Résultat	Années après la participation	Ensemble	Winnipeg	Reste	Nord	DC	SS	ATI	PE	SAE
Montant annualisé des prestations d'assurance-emploi (\$)	1	-788	-930	-827	-631	-847	-921	-1 714	-963	-328
	2	-457	-460	-469	-691	-314	-518	-943	-470	-427
	3	-486	-438	-360	-526	-193	-460	-931	-491	-418
Nombre annualisé de semaines de prestations d'assurance-emploi	1	-2,80	-2,96	-3,03	-2,10	-3,47	-2,80	-5,18	-3,19	-1,12
	2	-1,59	-1,44	-1,61	-2,38	-1,37	-1,39	-2,88	-1,62	-1,43
	3	-1,59	-1,32	-1,22	-1,70	-0,96	-1,31	-2,78	-1,62	-1,26
Montant annualisé des prestations d'aide sociale (\$)	1	-37	-81	-26	-4	-59	-144	-40	-68	-14
	2	-71	-101	-76	23	-98	-105	-58	-68	-51
	3	-53	-91	-35	-14	-64	-127	-66	-69	-30
Dépendance à l'égard du soutien du revenu	1	-0,058	-0,062	-0,064	-0,043	-0,075	-0,070	-0,093	-0,079	-0,020
	2	-0,034	-0,031	-0,039	-0,040	-0,041	-0,033	-0,048	-0,040	-0,030
	3	-0,033	-0,028	-0,026	-0,040	-0,031	-0,037	-0,040	-0,039	-0,027

Note – Les estimations figurant en caractères gras sont significatives au niveau de 95 %.

²¹ La formule suivante sert au calcul de cet indicateur : (assurance-emploi + aide sociale)/(rémunération + assurance-emploi + aide sociale).

La participation mène à une réduction de la dépendance des prestataires actifs à l'égard du soutien du revenu

Pour ce qui est des effets de la participation sur le montant annualisé des prestations d'aide sociale, plus de la moitié des estimations relatives aux prestataires actifs étaient statistiquement significatives et négatives. Chez l'ensemble des prestataires actifs, la variation du montant des prestations d'aide sociale se situait entre -37 \$ et -71 \$ par an. La participation a réduit la dépendance de presque tous les groupes de prestataires actifs à l'égard du soutien du revenu provenant de sources gouvernementales (elle accroît leur autosuffisance). Chez l'ensemble des prestataires actifs, la variation de la dépendance à l'égard du soutien du gouvernement se situait entre -3,3 % et -5,8 % pour les trois années suivant la participation.

Les résultats relatifs à l'autosuffisance des anciens prestataires sont contrastés

Les résultats relatifs aux impacts sur l'autosuffisance des anciens prestataires sont présentés au tableau 9 ci-dessous. Les effets de la participation sur le montant annuel des prestations d'assurance-emploi étaient contrastés. Pour l'ensemble des anciens prestataires, la variation des prestations d'assurance-emploi au cours de la première année suivant la participation a été de -216 \$. Les prestations d'assurance-emploi ont baissé d'une année à l'autre pour les anciens prestataires de Winnipeg et du Nord et pour ceux qui ont eu recours à une SS et à l'ATI. Les prestations d'assurance-emploi ont augmenté au cours d'une seule année chez ceux qui ont participé au DC et pendant deux années chez ceux du reste du Manitoba. Une tendance presque identique a été observée au chapitre du nombre annualisé de semaines de prestations d'assurance-emploi. Quelques impacts importants ont été observés en ce qui a trait au montant annualisé des prestations d'aide sociale parmi les groupes et les types d'intervention, mais aucun impact important n'a été observé pour l'ensemble des anciens prestataires. La dépendance à l'égard du soutien du revenu a diminué plus souvent qu'elle n'a augmenté (l'autosuffisance a augmenté plus souvent). Une fois de plus, aucun impact important n'a été observé pour l'ensemble des anciens prestataires.

Tableau 9
Impacts nets sur l'autosuffisance des groupes d'anciens prestataires

Résultat	Années après la participation	Ensemble	Winnipeg	Reste	Nord	DC	SS	ATI	PE	SAE
Montant annualisé des prestations d'assurance-emploi (\$)	1	-216	-458	121	-54	19	-308	-999	-198	-166
	2	-31	-148	396	-54	526	-144	-621	42	-147
	3	-86	-157	246	-255	188	-104	-319	-14	-49
Nombre annualisé de semaines de prestations d'assurance-emploi	1	-0,73	-1,34	0,32	-0,34	-0,34	-0,56	-3,42	-0,76	-0,49
	2	0,04	-0,32	1,47	-0,11	1,38	0,01	-1,98	0,25	-0,17
	3	-0,20	-0,47	0,89	-0,71	0,52	-0,31	-0,85	-0,10	0,08
Montant annualisé des prestations d'aide sociale (\$)	1	32	52	-83	196	-74	-92	-202	-71	211
	2	-28	-18	-93	95	-103	-105	-166	-112	94
	3	19	17	-41	120	-17	-49	-221	-87	104
Dépendance à l'égard du soutien du revenu	1	-0,010	-0,019	-0,012	0,012	-0,027	-0,022	-0,078	-0,036	0,019
	2	-0,004	-0,006	0,010	0,009	0,001	-0,003	-0,064	-0,005	0,008
	3	0,003	-0,004	0,020	0,001	0,006	-0,003	-0,052	-0,006	0,020

Note – Les estimations figurant en caractères gras sont significatives au niveau de 95 %.

5. Analyse coûts-bénéfices

Dans le présent chapitre, nous comparons les coûts et les bénéfices de la participation selon trois points de vue : celui du participant, celui du gouvernement et celui de la société. Les coûts ont fait l'objet d'une estimation au début de la participation. Les bénéfices des quatre premières années ont été convertis en une valeur correspondant au début de la participation. Nous avons ensuite comparé ces coûts et ces bénéfices pour déterminer si les bénéfices de la participation en avaient dépassé les coûts. Les calculs ont été effectués séparément pour les participants, le gouvernement et la société. Les valeurs calculées pour la société étaient égales à la somme des valeurs pertinentes pour les participants et le gouvernement.

Les bénéfices de la participation en dépassent les coûts pour la plupart des groupes de prestataires actifs et quelques groupes d'anciens prestataires.

5.1 Coûts

Les participants engagent certains frais liés à leur participation

Comme il est énoncé dans la *Loi* de 1996, les participants partagent les coûts de la participation s'il y a lieu. En moyenne, les sommes déboursées, outre les frais supportés en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* tels que les frais de scolarité, de garde d'enfants ou de déplacement, s'établissaient à 1 959 \$ pour les prestataires actifs et à 1 383 \$ pour les anciens prestataires.

Les frais engagés par les prestataires actifs variaient entre 451 \$ chez ceux qui ont bénéficié d'une SS et 3 615 \$ pour ceux qui ont participé au DC. Les frais engagés par les anciens prestataires variaient entre 484 \$ parmi ceux qui ont eu recours aux SAE et 2 612 \$ pour ceux qui ont participé au DC. Les sommes moyennes déboursées par les prestataires actifs et les anciens prestataires sont présentées au tableau 10 selon la principale PMP et la région de participation.

Tableau 10
Sommes moyennes déboursées selon le groupe

	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Ensemble	1 959 \$	1 383 \$
Selon la principale PMP		
DC	3 615 \$	2 612 \$
SS	451 \$	1 244 \$
ATI	1 836 \$	590 \$
PE	1 352 \$	520 \$
SAE	712 \$	484 \$
Selon la région		
Winnipeg	1 448 \$	1 721 \$
Reste	2 295 \$	1 571 \$
Nord	2 309 \$	432 \$
Source : Sondage auprès des participants.		

Les coûts de la participation sont considérables pour le gouvernement lorsque des prestations provinciales sont accordées

Les coûts pour le gouvernement comprennent tant les dépenses directes du programme que les frais administratifs. Nous avons calculé les dépenses moyennes du programme par PMP en divisant les dépenses totales consacrées par le gouvernement²² à chaque PMP par le nombre de PMP accordées au cours de la période de 2003-2004 à 2004-2005, comme il est publié annuellement pour le Manitoba dans les *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*. Les frais administratifs, y compris les frais généraux directs engagés par le Manitoba, ont été fournis pour les mêmes années par le gouvernement du Manitoba. Ces frais administratifs ont fait l'objet d'une répartition au prorata des dépenses moyennes du programme. Le coût moyen total par PMP pour le gouvernement qui en a résulté, lequel comprenait tant les dépenses directes du programme que les frais administratifs, variait de 561 \$ pour une intervention SAE à 8 862 \$ pour une intervention ATI.

Les coûts de la participation pour le gouvernement ont ensuite été estimés pour chacun des groupes indiqués au tableau 11 en fonction des caractéristiques de la participation de chaque groupe. Par exemple, les prestataires actifs dont la principale PMP était le DC ont suivi en moyenne 1,17 intervention DC, 1,97 intervention SAE et un petit nombre d'autres PMP. Les anciens prestataires dont la principale PMP était le DC ont suivi en moyenne 1,16 intervention DC, 1,68 intervention SAE et un petit nombre d'autres PMP. Les coûts de la participation pour le gouvernement couvraient toutes les PMP accordées. Le calcul était fondé sur le nombre moyen de PMP et les coûts totaux moyens de chaque type de PMP pour le gouvernement. Selon cette approche, le coût moyen pour le gouvernement que représentait un prestataire actif dont la principale PMP était le DC s'établissait à

²² Ce montant comprend uniquement les coûts du programme selon la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Il ne comprend pas d'éventuels coûts liés aux prestations de revenu prévues à la partie I de la *Loi*. Si des coûts de ce type s'appliquent, ils sont traités en tant que bénéfice négatif (c.-à-d. en tant que coût) à la section 5.2 (valeur actualisée des bénéfices).

10 222 \$, tandis qu'il s'élevait à 9 984 \$ dans le cas d'un ancien prestataire dont la principale PMP était le DC.

En moyenne, le coût de la participation d'un prestataire actif et d'un ancien prestataire était respectivement de 3 776 \$ et de 2 655 \$ pour le gouvernement. Le coût variait selon la principale PMP utilisée et selon le statut de prestataire actif ou d'ancien prestataire du participant. Par exemple, dans le cas des prestataires actifs, il en a coûté au gouvernement entre 744 \$ pour ceux qui ont eu recours aux SAE et 10 222 \$ pour ceux qui ont choisi le DC comme principale PMP. Dans le cas des anciens prestataires, il en a coûté en moyenne au gouvernement entre 763 \$ pour ceux qui ont eu recours aux SAE et 9 995 \$ pour ceux qui ont choisi l'ATI comme principale PMP.

Tableau 11		
Coût moyen pour le gouvernement selon le groupe		
	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Ensemble	3 776 \$	2 655 \$
Selon la principale PMP		
DC	10 222 \$	9 984 \$
SS	5 755 \$	4 866 \$
ATI	9 962 \$	9 995 \$
PE	8 355 \$	8 416 \$
SAE	744 \$	763 \$
Selon la région		
Winnipeg	3 663 \$	2 513 \$
Reste	3 893 \$	2 685 \$
Nord	4 251 \$	3 775 \$
Source : Rapports de contrôle et d'évaluation de 2003-2004 et de 2004-2005.		
Note – La région n'a pas pu être déterminée dans tous les cas.		

Les coûts pour la société reflètent ceux qui reviennent aux participants et au gouvernement

Les coûts pour la société égalent la somme des coûts pour les participants et pour le gouvernement. Par conséquent, le coût moyen pour la société s'établissait à 5 736 \$ (1 959 \$ pour les participants et 3 776 \$ pour le gouvernement) dans le cas des prestataires actifs et à 4 038 \$ (1 383 \$ pour les participants et 2 655 \$ pour le gouvernement) dans le cas des anciens prestataires. Ces chiffres laissent entendre que, pour chaque tranche de 3 \$ qu'une participation coûte à la société, les particuliers paient 1 \$ et le gouvernement paie 2 \$ en moyenne tant pour les prestataires actifs que pour les anciens prestataires. La part relative qui revient aux particuliers et au gouvernement varie selon la PMP utilisée. Pour chaque dollar que déboursent les prestataires actifs, la part du gouvernement varie entre 1,09 \$ pour les participants aux SAE et 12,75 \$ pour les bénéficiaires d'une SS. Dans le cas des anciens prestataires, pour chaque dollar que déboursent les particuliers, le gouvernement paie 1,58 \$ pour les participants aux SAE et 16,94 \$ pour ceux qui ont recours à l'ATI.

5.2 Valeur actualisée des bénéfices de la participation

Les bénéfices de la participation peuvent s'étendre sur un certain nombre d'années, bien que la présente évaluation tienne seulement compte des bénéfices relevés au cours des quatre années suivant le début de la participation. Pour comparer les bénéfices aux coûts supportés au début de la participation, nous utilisons la méthode coûts-bénéfices pour calculer la valeur actualisée du flux de bénéfices découlant de la participation, au début de cette dernière.

Nous utilisons les estimations issues de l'analyse économétrique, y compris celles qui ne sont pas considérées comme statistiquement significatives, puisqu'elles représentent les meilleures estimations ponctuelles des impacts au chapitre des bénéfices. Le calcul des bénéfices repose sur la rémunération, les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'aide sociale au cours des quatre années suivant le début de la participation ainsi que les impôts calculés sur ces montants. Nous avons utilisé un taux d'actualisation de 5 % pour ramener les chiffres annuels des bénéfices à des valeurs équivalentes au début de la participation. La somme de ces valeurs ajustées donne la valeur actualisée des bénéfices.

La valeur actualisée calculée des bénéfices est présentée pour les participants, le gouvernement et la société au tableau 12 (prestataires actifs) et au tableau 13 (anciens prestataires).

5.3 Valeur actualisée nette (les bénéfices moins les coûts) de la participation

Les coûts pertinents au début de la participation pour les participants, le gouvernement et la société figurent également au tableau 12 (prestataires actifs) et au tableau 13 (anciens prestataires). La valeur actualisée nette représente la différence entre la valeur actualisée des bénéfices et les coûts de la participation. Par exemple, la valeur actualisée nette pour l'ensemble des prestataires actifs est de 4 582 \$ (valeur actualisée des bénéfices de 6 541 \$ moins les coûts de 1 959 \$) et le montant correspondant pour les anciens prestataires est de -2 134 \$ (valeur actualisée des bénéfices de -751 \$ moins les coûts de 1 383 \$).

Les données sur le rendement pour la société étaient les plus inclusives puisqu'elles comprenaient tous les coûts et les bénéfices calculés. En d'autres termes, le rendement pour la société équivaut à la somme des rendements pour les participants et pour le gouvernement. Par exemple, la valeur actualisée nette de la participation de l'ensemble des prestataires actifs pour la société s'élève à 6 188 \$ (4 582 \$ pour les participants plus 1 606 \$ pour le gouvernement). La valeur actualisée nette de la participation de l'ensemble des anciens prestataires pour la société s'établit à -4 715 \$ (-2 134 \$ pour les participants plus -2 581 \$ pour le gouvernement).

Dans le cas d'un paiement de transfert comme des prestations d'assurance-emploi, une réduction des prestations versées constitue un bénéfice du point de vue du gouvernement, tandis qu'une réduction des prestations touchées représente un bénéfice négatif (un coût) du point de vue du particulier. Par conséquent, du point de vue de la société, les effets en ce qui a trait à l'assurance-emploi se neutralisent ou s'annulent.

La valeur actualisée nette est positive pour la plupart des groupes de prestataires actifs

Pour l'ensemble des prestataires actifs de l'ensemble des programmes, la valeur actualisée nette était positive tant pour le particulier (4 582 \$) que pour le gouvernement (1 606 \$), et donc pour la société (6 188 \$). Du point de vue de la société, les résultats étaient moins positifs chez l'ensemble des prestataires actifs du Nord (3 261 \$) et à peu près égaux parmi ceux de Winnipeg (6 582 \$) et ceux du reste du Manitoba (6 924 \$). Dans le Nord, les bénéfices tendent à être plus modestes et les coûts, plus élevés, du point de vue de la société. Les résultats tendent à varier considérablement d'un programme à l'autre. En effet, la valeur actualisée nette pour la société était, dans l'ordre décroissant : 22 735 \$ pour les PE; 11 459 \$ pour les SS; 6 697 \$ pour les SAE; -5 582 \$ pour le DC; -43 186 \$ pour l'ATI. Dans le cas du DC, la valeur actualisée nette négative pour la société découle du fait que la valeur actualisée nette négative pour le gouvernement (-6 730 \$) suffit amplement à annuler la valeur actualisée nette positive pour les participants (1 148 \$). Dans le cas de l'ATI, l'importante valeur actualisée nette négative pour la société résulte des valeurs actualisées nettes négatives tant pour le particulier (-27 862 \$) que pour le gouvernement (-15 326 \$).

Tableau 12
Valeur actualisée nette de la participation du point de vue du particulier, du
gouvernement et de la société – Prestataires actifs

Groupe	Impacts pour	Valeur actualisée des bénéfiques	Coût pertinent	Valeur actualisée nette
Ensemble des prestataires actifs				
	Particulier	6 541	1 959	4 582
	Gouvernement	5 382	3 776	1 606
	Société	11 923	5 736	6 188
Prestataires actifs à Winnipeg				
	Particulier	6 131	1 448	4 684
	Gouvernement	5 562	3 663	1 899
	Société	11 693	5 111	6 582
Prestataires actifs dans le reste du Manitoba				
	Particulier	7 526	2 295	5 232
	Gouvernement	5 586	3 893	1 693
	Société	13 112	6 187	6 924
Prestataires actifs dans le Nord du Manitoba				
	Particulier	5 374	2 309	3 066
	Gouvernement	4 447	4 251	195
	Société	9 821	6 560	3 261
Prestataires actifs dont le DC est la principale PMP				
	Particulier	4 764	3 615	1 148
	Gouvernement	3 492	10 222	-6 730
	Société	8 256	13 837	-5 582
Prestataires actifs dont les SS sont la principale PMP				
	Particulier	10 087	451	9 636
	Gouvernement	7 578	5 755	1 823
	Société	17 666	6 206	11 459
Prestataires actifs dont l'ATI est la principale PMP				
	Particulier	-26 027	1 836	-27 862
	Gouvernement	-5 364	9 962	-15 326
	Société	-31 390	11 798	-43 188
Prestataires actifs dont les PE sont la principale PMP				
	Particulier	20 562	1 352	19 209
	Gouvernement	11 882	8 355	3 526
	Société	32 443	9 707	22 736
Prestataires actifs dont les SAE sont la principale PMP				
	Particulier	4 016	712	3 304
	Gouvernement	4 167	774	3 393
	Société	8 183	1 486	6 697

Tableau 13				
Valeur actualisée nette de la participation du point de vue du particulier, du gouvernement et de la société – Anciens prestataires				
Groupe	Impacts pour	Valeur actualisée des bénéfiques	Coût pertinent	Valeur actualisée nette
Ensemble des anciens prestataires				
	Particulier	-751	1 383	-2 134
	Gouvernement	74	2 655	-2 581
	Société	-677	4 038	-4 715
Anciens prestataires à Winnipeg				
	Particulier	-2 022	1 721	-3 743
	Gouvernement	480	2 513	-2 033
	Société	-1 542	4 234	-5 776
Anciens prestataires dans le reste du Manitoba				
	Particulier	3 157	1 571	1 586
	Gouvernement	469	2 685	-2 216
	Société	3 626	4 256	-630
Anciens prestataires dans le Nord du Manitoba				
	Particulier	-2 970	432	-3 402
	Gouvernement	-1 715	3 775	-5 491
	Société	-4 685	4 207	-8 892
Anciens prestataires dont le DC est la principale PMP				
	Particulier	404	2 612	-2 208
	Gouvernement	-1 100	9 984	-11 084
	Société	-696	12 596	-13 292
Anciens prestataires dont les SS sont la principale PMP				
	Particulier	2 793	1 244	1 549
	Gouvernement	3 015	4 866	-1 851
	Société	5 808	6 110	-302
Anciens prestataires dont l'ATI est la principale PMP				
	Particulier	-23 197	590	-23 787
	Gouvernement	-4 961	9 995	-14 956
	Société	-28 158	10 585	-38 743
Anciens prestataires dont les PE sont la principale PMP				
	Particulier	-480	520	-1 000
	Gouvernement	152	8 416	-8 264
	Société	-328	8 936	-9 264
Anciens prestataires dont les SAE sont la principale PMP				
	Particulier	-2 999	484	-3 483
	Gouvernement	-749	763	-1 512
	Société	-3 748	1 247	-4 995

La valeur actualisée nette est positive pour peu de groupes d'anciens prestataires

Comme le montre le tableau 13, pour l'ensemble des anciens prestataires, les valeurs actualisées nettes de la participation sont négatives du point de vue du particulier (-2 134 \$) et du gouvernement (-2 581 \$), et donc de la société (-4 715 \$). Du point de vue du particulier, les valeurs actualisées nettes ne sont positives que pour les anciens prestataires qui ont bénéficié d'une SS (1 549 \$) ou qui proviennent du reste du Manitoba (1 586 \$).

Dans le cas des anciens prestataires ayant utilisé des PMP autres que les SS, les valeurs actualisées nettes sont négatives. Les voici dans l'ordre décroissant : PE (-1 000 \$); DC (-2 208 \$); SAE (-3 483 \$); ATI (-23 787 \$). Pour ce qui est des participants au volet de l'ATI, ils se retrouvent avec un important bénéfice négatif malgré le coût peu élevé du programme parce que leur rémunération est moindre et qu'ils touchent moins de prestations d'assurance-emploi.

Les valeurs actualisées nettes pour la société sont négatives pour chacune des PMP et des régions. Les résultats pour la société selon la PMP sont les suivants : SS (-302 \$); SAE (-4 995 \$); PE (-9 264 \$); DC (-13 292 \$); ATI (-38 743 \$). Toujours du point de vue de la société, les résultats liés à l'ensemble des anciens prestataires selon la région sont les suivants : reste du Manitoba (-630 \$); Winnipeg (-5 776 \$); Nord (-8 892 \$).

La valeur actualisée nette est positive pour 74 % des participants du point de vue du particulier et pour 64 % des participants du point de vue du gouvernement ou de la société

Dans le cadre de l'étude, nous avons évalué la valeur actualisée nette de la participation, ou les bénéfices moins les coûts pour les participants. Il est ressorti de l'étude que la valeur actualisée nette de la participation était positive pour l'ensemble des prestataires actifs sauf ceux qui ont eu recours à l'ATI. La valeur actualisée nette était également positive pour les anciens prestataires qui ont bénéficié d'une SS. Par conséquent, 74 % des participants à l'étude ont tiré davantage de leur participation que ce qu'il leur en a coûté pour participer.

En outre, l'étude a révélé que la valeur actualisée nette de la participation de tous les prestataires actifs autres que ceux qui ont choisi l'ATI et le DC était positive pour le gouvernement et pour la société. Ainsi, pour 64 % des participants, les bénéfices de la participation en dépassent les coûts du point de vue du gouvernement et de la société.

5.4 Limites de l'analyse coûts-bénéfices

Voici certains autres bénéfices et coûts dont la présente évaluation ne tenait pas compte :

- Il est probable que les bénéfices s'étendent au-delà des quatre années visées par l'analyse, ce qui aurait pour effet d'accroître les bénéfices déjà réalisés.
- L'analyse ne tient pas compte non plus des bénéfices non pécuniaires que le particulier tire de l'emploi, comme la confiance en soi ou le bien-être familial, ni d'autres bénéfices sociaux non mesurés tels que la réduction de la criminalité, l'amélioration de la santé et un recours moindre à d'autres programmes et services.
- Le gouvernement investit dans la formation en percevant des impôts, ce qui produit en soi un effet de distorsion dans l'économie. L'analyse n'est pas ajustée pour tenir compte de cette distorsion.
- Il se peut que les participants aux programmes enlèvent des emplois à d'autres chômeurs, ce qui peut causer un effet de déplacement. L'analyse ne tient pas compte de l'effet de déplacement.
- Il pourrait y avoir d'autres coûts et bénéfices pour les employeurs (liés par exemple à la formation) et pour les fournisseurs de services qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

6. Conclusions

Dans le présent chapitre, nous résumons les constatations découlant de l'évaluation, nous présentons les principales constatations à examiner et nous nous appuyons sur ces dernières pour formuler des recommandations visant à améliorer la situation.

6.1 Sommaire des constatations

Dans l'ensemble, des constatations positives pour le Manitoba sont ressorties de l'étude :

Contexte et expérience des participants

- Le Manitoba est la province qui affiche la plus faible population d'âge actif, et, sa population âgée de 25 à 64 ans est moins scolarisée que la plupart des Canadiens du même groupe d'âge. Au cours de la période suivant la participation, le Manitoba a connu un chômage faible ou très faible, une croissance faible mais constante de l'emploi, ainsi que des pénuries de compétences dans de nombreux secteurs.
- Le participant type était de sexe masculin, natif du Canada, avait 35 ans ou plus, était marié ou vivait en union libre, n'avait pas d'enfant et vivait dans un ménage de deux personnes ou moins. Il avait tout au plus un diplôme d'études secondaires, tandis que le revenu annuel de son ménage n'atteignait pas 30 000 \$. Parmi les participants, 14 % étaient autochtones, 11 % appartenaient à une minorité visible et 9 % avaient une incapacité, des taux semblables à ceux qui sont observés dans l'ensemble de la population du Manitoba.
- Les participants ressemblaient aux membres du groupe témoin à de nombreux égards, mais ils tendaient à avoir un plus grand nombre de besoins individuels tels que les suivants : perfectionner leurs compétences de base; acquérir des compétences professionnelles propres à une profession ou à un secteur d'activité; chercher ou trouver un emploi; se préparer à leur prochain emploi ou garder leur emploi actuel; lancer ou exploiter une entreprise en tant que travailleur autonome; payer le coût de la formation ou des études requises pour obtenir un emploi. De plus, ils présentaient un plus grand nombre de besoins multiples.
- Plus de la moitié des participants étaient très satisfaits des aspects suivants de leur participation : l'accès aux SAE; l'accès à d'autres PMP; les PMP utilisées.
- Afin d'offrir un meilleur accès à ses services, le Manitoba a demandé à son personnel d'aller rencontrer les clients chez eux ou de les joindre par téléphone ou par Internet (dans les régions desservies par cette technologie). Malgré ces services, des sources qualitatives laissent entendre que l'accès aux PMP était plus difficile dans les régions rurales et éloignées.

- De nombreux informateurs clés considèrent le soutien financier comme insuffisant, en particulier le niveau maximal de soutien. Parmi les participants qui ont travaillé au cours de leur participation, 30 % ont dit l'avoir fait par besoin financier, dont 49 % des anciens prestataires.
- Même si la demande de services en français n'était pas forte, des services étaient offerts en français dans un certain nombre de régions, dont celles où le prévoit la *Loi sur les langues officielles*.

Réalisations des prestations et mesures provinciales

- Soixante-dix pour cent (70 %) des participants qui se sont fixé des buts relativement à leur participation ont dit les avoir tous atteints.
- L'étude a révélé que la plupart des participants ont mené à terme leur participation, et ce, selon les estimations, dans une proportion d'au moins 65 % chez ceux qui ont choisi les SS et les PE et 90 % parmi ceux qui ont opté pour le DC ou l'ATI.
- Soixante-six pour cent (66 %) des participants ont obtenu un certificat ou un diplôme, et 85 % ont acquis de nouvelles compétences grâce à leur participation, comparative-ment à respectivement 55 % et 75 % d'un groupe de non-participants qui ont suivi, à peu près en même temps que les participants, un programme d'emploi ou une formation en classe n'ayant pas fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'EDMT.
- Parmi les particuliers qui ont obtenu un certificat ou un diplôme, une plus forte proportion de participants (81 %) que de membres du groupe témoin (72 %) étaient d'avis que leur emploi consécutif était attribuable à leur certificat ou à leur diplôme. Parmi les particuliers qui ont acquis de nouvelles compétences, une plus forte proportion de participants (77 %) que de membres du groupe témoin (71 %) estimaient que leur emploi découlait de leurs nouvelles compétences.
- Les participants étaient plus susceptibles que les membres du groupe témoin de convenir qu'ils étaient plus aptes à trouver un emploi, plus disposés à déménager pour trouver du travail et plus désireux d'améliorer leurs compétences professionnelles par une formation supplémentaire. Une minorité d'informateurs clés ont mentionné des impacts chez les participants dont une meilleure estime de soi et confiance en soi, une employabilité accrue et des compétences essentielles améliorées.
- Il est ressorti des groupes de discussion et des entrevues auprès des informateurs clés que d'énormes efforts ont été consacrés à promouvoir le travail dans des secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre. Les résultats du sondage indiquent que, à la suite de leur participation, les participants étaient proportionnellement plus nombreux que les membres du groupe témoin à accéder à des professions à forte demande. Une plus grande proportion des participants (39 %), et particulièrement des participants au DC (41 %), ont trouvé du travail dans des professions à forte demande après leur participation comparativement aux membres du groupe témoin (35 %).

Emploi, rémunération et autosuffisance

- Une plus forte proportion des participants que des membres du groupe témoin ont travaillé après leur participation (89 % contre 82 %) et ont travaillé plus longtemps (83 % du temps contre 78 %) au cours d'une période comparable.
- Quarante-trois pour cent (43 %) des participants étaient d'avis que leur participation les avait beaucoup aidés à obtenir leur emploi principal par la suite.
- Presque tous les groupes de prestataires actifs travaillaient davantage, gagnaient plus d'argent, avaient moins recours à l'assurance-emploi et sont devenus plus autosuffisants par suite de leur participation. De plus, environ la moitié des groupes de prestataires actifs ont vu diminuer leur recours à l'aide sociale. Parmi les prestataires actifs, les participants à l'ATI ont vu baisser leurs heures travaillées et leur rémunération.
- Une majorité des groupes d'anciens prestataires travaillaient davantage après leur participation. Peu d'autres impacts importants ont été observés chez les groupes d'anciens prestataires. L'impact sur la rémunération était contrasté. Certains groupes d'anciens prestataires gagnaient plus à la suite de leur participation, alors qu'un nombre plus restreint de groupes gagnaient moins. Les impacts sur le recours des anciens prestataires à l'assurance-emploi étaient contrastés tout comme l'étaient les rares impacts sur leur recours à l'aide sociale. Peu d'impacts sur l'autosuffisance des anciens prestataires ont été observés si ce n'est qu'une plus grande proportion d'entre eux ont dit être devenus plus autosuffisants.

Analyse coûts-bénéfices

- Le gouvernement et les participants partagent les coûts liés à la participation. Les participants déboursent environ 1 \$ pour chaque tranche de 2 \$ que paie le gouvernement.
- Du côté des prestataires actifs, les bénéfices ont dépassé les coûts de la participation du point de vue de la société, du gouvernement ou du particulier dans presque tous les cas. Du côté des anciens prestataires, les bénéfices ont dépassé les coûts du point de vue du particulier seulement dans le cas des bénéficiaires d'une SS ou des participants du reste du Manitoba.

6.2 Constatations à examiner

La présente section contient des observations fondées sur les constatations précédentes. Nous les soumettons à l'examen en vue d'améliorer les résultats généralement positifs que nous venons d'exposer.

Les résultats sont positifs pour les prestataires actifs, mais moins pour les anciens prestataires

Pour la plupart des groupes de prestataires actifs, les résultats de l'évaluation sont positifs. Moins de résultats positifs ont été observés chez les groupes d'anciens prestataires.

L'étude, telle qu'elle est conçue, ne permet pas d'expliquer ces résultats de manière concluante. Elle fournit cependant certains renseignements qui guideront les gestionnaires.

Certaines différences ressortent entre les anciens prestataires et les prestataires actifs. Une plus grande proportion d'anciens prestataires sont nés au Canada et sont d'origine autochtone. Au début de la participation, une plus grande proportion d'anciens prestataires n'avaient pas terminé leurs études secondaires et provenaient d'un ménage dont le revenu total était inférieur à 20 000 \$ et qui comptait plus d'enfants de moins de 18 ans. En outre, sur le plan des besoins, les anciens prestataires étaient proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir besoin d'aide pour choisir un cheminement de carrière convenable et élaborer un plan en vue de l'atteindre et pour perfectionner leurs compétences de base que les prestataires. Il se peut que ces facteurs aient contribué aux résultats moins intéressants de la participation des anciens prestataires. Il se peut cependant que d'autres facteurs liés au programme aient contribué au manque de succès chez les anciens prestataires. Les informateurs clés ont notamment mentionné l'effet défavorable disproportionné que les maximums de financement en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pouvaient avoir sur les anciens prestataires qui n'étaient pas admissibles aux fins de la partie I de la *Loi*.

Piètres résultats pour les participants au volet Aide au travail indépendant

L'évaluation a révélé peu de résultats positifs pour les participants au volet de l'ATI. C'est particulièrement manifeste dans le cas des prestataires actifs ayant eu recours à l'ATI, qui n'ont pas obtenu le même niveau de résultats que les prestataires actifs qui ont utilisé d'autres volets des PMP.

Les participants à l'ATI tendaient à être plus âgés et étaient plus susceptibles d'être mariés ou de vivre en union libre. Le participant moyen à l'ATI avait 48 ans, comparativement à 37 ans pour le participant moyen. Soixante-treize pour cent (73 %) des participants à l'ATI étaient mariés ou vivaient en union libre, comparativement à 51 % pour l'ensemble des participants. Il y a eu trop peu de répondants au sondage téléphonique parmi les participants à l'ATI pour que nous puissions déterminer d'autres raisons possibles de leurs résultats moins intéressants. En outre, l'évaluation ne permet pas de conclure avec certitude que ceux qui choisissent de participer à l'ATI ne diffèrent pas de quelque façon non mesurée du groupe témoin utilisé aux fins des analyses. Par exemple, l'étude ne tient pas compte des bénéfices non pécuniaires de l'ATI tels que la souplesse du travail et le fait d'être son propre patron. Cela peut avoir des incidences sur la comparaison, et donc se traduire par les impacts et les résultats coûts-bénéfices moins favorables du programme.

Qui plus est, le coût par participant de la formation ATI semble élevé et est donc susceptible de contribuer aux piètres résultats coûts-bénéfices. Il se peut que le coût du modèle de prestation utilisé pour l'ATI soit prohibitif lorsque le nombre de participants est plus bas.

Les niveaux maximaux de soutien en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi peuvent poser problème

Les informateurs clés ont indiqué que le soutien prévu à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* était assujéti à un plafond qui n'avait pas changé entre 1997 et la période de participation visée par l'étude. En outre, ils ont laissé entendre que ce soutien maximal a pu avoir un impact différentiel selon la situation du participant, en particulier si les coûts de la participation étaient plus élevés dans sa région du Manitoba, s'il a dû quitter sa collectivité pour participer ou, dans le cas d'un ancien client, s'il n'avait pas droit au soutien prévu à la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

À l'opposé, les participants qui ont répondu au sondage ont semblé indiquer que les niveaux de soutien étaient suffisants. Toutefois, les sondés étaient des particuliers qui ont pu bénéficier de PMP à ces niveaux de soutien, alors que ceux qui n'ont pas pu en bénéficier n'étaient pas visés par le sondage. Il se peut que ce soit à cause de niveaux de soutien insuffisants que ces derniers n'ont pas eu recours aux PMP.

L'accès peut être plus limité dans les régions rurales ou éloignées

Afin d'offrir un meilleur accès à ses services, le Manitoba a demandé à son personnel d'aller rencontrer les clients chez eux ou de les joindre par téléphone ou par Internet (dans les régions desservies par cette technologie). Ces services étaient particulièrement utiles dans les régions rurales et éloignées. Malgré tout, les groupes de discussion formés de participants, de membres du personnel et de fournisseurs de services et de partenaires communautaires ont laissé entendre que l'accès aux PMP était plus difficile dans les régions rurales ou éloignées. Comme il en a été question précédemment, l'impact différentiel des niveaux maximaux de soutien en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* y est peut-être pour quelque chose. Les participants des régions rurales ou éloignées peuvent être désavantagés en raison de leurs coûts de transport plus élevés. Toutefois, il y a peut-être lieu d'examiner d'autres obstacles à l'accès auxquels se heurtent en particulier les clients des régions rurales ou éloignées.

6.3 Recommandations visant à améliorer la situation

Voici, par ordre d'importance, des recommandations qui visent à améliorer la situation compte tenu des constatations issues de l'étude :

- Examiner les raisons pour lesquelles les résultats sur le marché du travail des anciens prestataires peuvent être moins intéressants et apporter des changements s'il y a lieu.
- Examiner les raisons des piètres résultats de l'ATI et apporter des changements s'il y a lieu. Il est notamment suggéré d'examiner à quel point il est peu rentable d'offrir l'ATI à de petits nombres (coûts élevés par participant) et si ce volet d'aide présente les meilleures perspectives d'emploi ou de réussite en périodes de faible chômage (lorsque des emplois auprès d'employeurs existants sont plus abondants).
- Revoir les niveaux maximaux de soutien prévus à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* et envisager des maximums variables fondés sur des critères objectifs tels que l'emplacement ou le besoin de déplacement et apporter des changements s'il y a lieu.
- Examiner des mesures visant à améliorer l'accès des clients des régions rurales ou éloignées aux PMP et apporter des changements s'il y a lieu.